
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

CENT VINGT DEUXIÈME ANNÉE
N° 6277
LUNDI 13 AOÛT 2018

PARAISANT
TOUS LES LUNDIS

SOMMAIRE

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Mises à disposition à titre onéreux **Page 2624**
- Autorisations conventionnelle de tour d'échelle..... **Page 2625**
- Conventions d'occupation temporaire **Pages 2626 à 2627**
- Conclusion d'un bail..... **Page 2627**
- Autorisation d'occupation temporaire **Page 2628**
- Direction des sports - Piscine de Vaise - Régie de recettes centralisatrice - Décision modificative : Modification de l'encaisse **Page 2628**

Arrêtés municipaux :

- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents..... **Page 2629**
- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 2631**
- Délégation Générale aux Ressources humaines :
 - Arrêtés individuels **Page 2665**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la Commande Publique - Avis **Page 2666**
- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage **Page 2666**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Mise à disposition à titre onéreux d'un terrain et d'un muret mitoyen sis 27-31 rue Joliot Curie à Lyon 5ème au profit de la « SCCV 33 Joliot » en vue de construire un immeuble - EI 05 009 (Direction Centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L.2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le 20 juillet 2017, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6^{ème} Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement à Lyon 5^{ème} situé 27-31 rue Joliot Curie, référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 05009, parcelle cadastrée BM 29, appartenant à son domaine public et affecté en tant que groupe scolaire « Joliot Curie ».

Considérant que sur la limite Ouest du terrain, un muret mitoyen sépare la propriété appartenant à la Ville de Lyon de la propriété appartenant à la « SCCV 33 Joliot » et que compte tenu de la mitoyenneté de ce muret, la « SCCV 33 Joliot » est tenue de construire en moitié de mur, ce qui nécessite d'arracher le mur existant construit en limite de propriété pour reconstruire un mur de 20 cm du côté de la propriété Ville de Lyon.

Considérant les besoins du chantier et dans l'attente de la cession de la mitoyenneté sur la longueur du bâtiment à construire, soit 1.54 m², ce terrain a fait l'objet d'une demande d'occupation temporaire, par la « SCCV 33 Joliot », jusqu'à la réitération de l'acte de vente pour une emprise totale de 1.54 m².

Considérant que, l'occupation est consentie moyennant le paiement d'une redevance de 100€ (cent euros) pour l'ensemble de la durée de la mise à disposition.

Vu l'ordonnance n° 2017-562 en date du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques modifiant les articles L. 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant qu'au cas d'espèce les spécificités de l'affectation le justifiant au regard de l'activité économique projetée, l'article L. 2122-1-1 du même code prévoyant une procédure de sélection préalable n'est pas applicable ;

Considérant qu'il est opportun, pour la ville de Lyon, au nom de la bonne gestion du domaine public et de la valorisation de son patrimoine, de répondre favorablement à cette demande.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la signature d'une convention d'occupation temporaire, au profit de la « SCCV 33 Joliot », jusqu'à la réitération de l'acte de vente, moyennant un loyer total de 100 euros.

Art. 2. - Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 11 juillet 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée,
Nicole GAY*

Mise à disposition à titre onéreux d'un terrain sis 27, rue Maurice Flandin à Lyon 3ème au profit de la société Solyper en vue d'approvisionner en matériel un chantier - EI 03164. (Direction Centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L.2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le 20 juillet 2017, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6^{ème} Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un terrain à Lyon 3^{ème} situé 27 rue Maurice Flandin, dénommé square Jeanne Jugan, référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 03164, parcelle cadastrée EK 63, appartenant à son domaine public.

Considérant que ce terrain, a fait l'objet d'une demande d'occupation temporaire, par la société Solyper, pour une durée d'une demi-journée en vue d'approvisionner en matériel le chantier au sein de l'immeuble « Le Danica », propriété voisine du square Jugan pour une emprise totale d'environ 400 m².

Considérant que, l'occupation est consentie moyennant le paiement d'une redevance de 100€ (cent euros) pour l'ensemble de la durée de la mise à disposition.

Vu l'ordonnance n° 2017-562 en date du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques modifiant les articles L. 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant qu'au cas d'espèce les spécificités de l'affectation le justifiant au regard de l'activité économique projetée, l'article L. 2122-1-1 du même code prévoyant une procédure de sélection préalable n'est pas applicable ;

Considérant qu'il est opportun, pour la ville de Lyon, au nom de la bonne gestion du domaine public et de la valorisation de son patrimoine, de répondre favorablement à cette demande.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la signature d'une convention d'occupation temporaire, au profit de la société Solyper, pour une demi-journée, le 9 juillet 2018, moyennant un loyer total de 100 euros.

Art. 2. - Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 12 juillet 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée,
Nicole GAY*

Autorisation conventionnelle de tour d'échelle au profit de la Ville de Lyon consentie par la régie Quadral Immobilier pour une durée allant du 11 juin 2018 au 9 novembre 2018 afin de procéder à des travaux d'isolation thermique au sein du centre nautique Saint-Exupéry à Lyon 4ème - EI 04037 (Direction Centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, relative à la délégation d'attribution accordées par le Conseil municipal au Maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. »

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n°2017/26834 en date du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le 20 juillet 2017, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjointes et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6^{ème} Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier sis 11 rue Pétrus Sambardier à Lyon 4^{ème}, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 04037, parcelle cadastrée AC34, relevant de son domaine public et affectés en tant que centre nautique Saint-Exupéry ;

Considérant que la parcelle AC34 est contiguë à la copropriété des garages dépendant de la parcelle AC44 dont la régie Quadral Immobilier est le gestionnaire et la demande de la Ville de Lyon à ladite régie de bénéficier d'un droit d'accès et d'installation d'une tour d'échafaudage le long des garages situés, afin de procéder à des travaux d'isolation thermique ;

Considérant qu'il est matériellement impossible de procéder à tout ou partie des travaux indispensables d'isolation thermique de l'immeuble sans installer l'échafaudage nécessaire à leur réalisation sur la parcelle AC44 ;

Considérant que, l'occupation est consentie moyennant le paiement d'une redevance de 100€ (cent euros) pour l'ensemble de la durée de la mise à disposition.

Vu l'ordonnance n° 2017-562 en date du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques modifiant les articles L. 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant qu'au cas d'espèce les spécificités de l'affectation le justifiant au regard de l'activité économique projetée, l'article L. 2122-1-1 du même code prévoyant une procédure de sélection préalable n'est pas applicable.

Considérant qu'afin de faciliter le bon déroulement du projet ;

Décide :

Article Premier. - La Régie Quadral Immobilier concède à la Ville de Lyon, un droit dit de « tour d'échelle » pour permettre les travaux d'isolation thermique du centre nautique Saint-Exupéry sis 11 rue Pétrus Sambardier à Lyon 4^{ème}, EI 04037, sur la parcelle cadastrée AC44, pour une emprise totale de 35 m², pendant une durée allant du 11 juin 2018 au 9 novembre 2018 moyennant le paiement d'une redevance de 100 euros.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 11 juillet 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée,
Nicole GAY*

Autorisation conventionnelle de tour d'échelle consentie par la Ville de Lyon au profit du Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis 8 quai Saint-Vincent à Lyon 1er pour une durée allant du 1er au 7 août 2018 afin de procéder au ravalement de la façade de l'immeuble sis 8 quai Saint-Vincent - 69001 Lyon - EI 01182. (Direction Centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, relative à la délégation d'attribution accordées par le Conseil municipal au Maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. »

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n°2017/26834 en date du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le 20 juillet 2017, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjointes et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6^{ème} Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire des immeubles situés 8 bis quai Saint-Vincent à Lyon 1^{er}, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 01182, parcelle cadastrée AB 84, relevant de son domaine public et affecté aux « Subsistances » ;

Considérant la demande du Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis 8 quai Saint-Vincent à Lyon 1^{er} à la Ville de Lyon de bénéficier d'un droit d'accès et d'installation d'une tour d'échafaudage dans la cour située au Sud-Ouest du bâtiment B du tènement sus-désigné, afin de procéder au ravalement de la façade de l'immeuble situé 8 quai Saint-Vincent à Lyon 1^{er}, parcelle cadastrée AB 195 ;

Considérant que le pignon Est de l'immeuble sis 8 quai Saint-Vincent à Lyon 1^{er} est bâti en limite de propriété de la cour située au Sud-Ouest du bâtiment B sis 8 bis quai Saint-Vincent à Lyon 1^{er}, propriété de la Ville de Lyon et qu'en raison de la disposition des lieux, il est matériellement impossible de procéder à tout ou partie des travaux indispensables de ravalement de la façade de l'immeuble sans demander une autorisation de tour d'échelle nécessaire à leur réalisation sur la parcelle AB 84 ;

Considérant que, l'occupation est consentie moyennant le paiement d'une redevance de 100€ (cent euros) pour l'ensemble de la durée de

la mise à disposition.

Vu l'ordonnance n° 2017-562 en date du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques modifiant les articles L. 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant qu'au cas d'espèce des spécificités de l'affectation le justifiant au regard de l'activité économique projetée, l'article L. 2122-1-1 du même code prévoyant une procédure de sélection préalable n'est pas applicable.

Considérant qu'afin de faciliter le bon déroulement du projet ;

Décide :

Article Premier. - La Ville de Lyon concède au Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis 8 quai Saint-Vincent à Lyon 1^{er}, un droit dit de « tour d'échelle » pour permettre le ravalement de la façade Sud de l'immeuble, dans la cour située au Sud-Ouest du bâtiment B sis 8 bis quai Saint-Vincent à Lyon 1^{er} - EI 01182 - parcelle cadastrée AB 84, pour une emprise totale de 10 m², pendant une durée allant du 10 juillet 2018 au 7 août 2018 moyennant le paiement d'une redevance de 100 euros.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 12 juillet 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée,
Nicole GAY*

Convention d'occupation temporaire relative à la mise à disposition à titre onéreux de la parcelle de terrain sise rue Oradour sur Glane à Vénissieux (69200), au profit de la société Emeraudes Avenue, EI 99 015. (Direction Centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le 20 juillet 2017, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6^{ème} Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'une parcelle de terrain d'une surface de 1126 m² sise rue Oradour sur Glane à Vénissieux (69200), répertoriée sous le numéro d'ensemble immobilier 99 015, cadastrée AI88, relevant de son domaine public ;

Considérant la demande de la Société Emeraudes Avenue d'utiliser ledit terrain aux fins de stockage temporaire de véhicules ;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion du domaine public et de la valorisation de son patrimoine, de répondre favorablement à cette demande ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition d'un terrain d'une surface de 1126 m² situé rue Oradour sur Glane à Vénissieux, au profit de la société Emeraudes Avenue, par la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal à effet du 15 juin 2018 et à échéance du 14 juin 2019, moyennant une redevance annuelle de 9000 € (neuf mille euros).

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 11 juillet 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée,
Nicole GAY*

Convention d'occupation temporaire sis 6/8 rue Docteur Horand, à Lyon 9^{ème}, au profit de la Ville de Lyon – EI 09045. (Direction Centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le 20 juillet 2017, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6^{ème} Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire du tènement sis 39 rue du Bourbonnais à Lyon 9^{ème}, parcelle cadastrée BO 01, relevant de son domaine public, et constituant le Parc Montel, répertoriée sous l'EI 09045.

Considérant que la société Nexity Lamy est syndic de la copropriété « Couleur Parc » sis 6/8 rue du Docteur Horand à Lyon 9^{ème} et qu'afin d'alimenter électriquement l'école provisoire Joannès Masset, la Ville de Lyon souhaite installer une armoire électrique au pied du poste de transformation publique situé sur l'espace privé appartenant au syndicat des copropriétaires « Couleur Parc ».

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion du domaine public, de répondre favorablement à cette demande.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la signature de la convention d'occupation temporaire à titre onéreux, au profit de la Ville de Lyon, pour

l'installation d'une armoire électrique sur le tènement sis 6/8 rue Docteur Horand à Lyon 9ème, à compter de la date de signature de l'acte par la Ville de Lyon, jusqu'au 31 décembre 2020. La redevance au profit de la société Nexity est fixée à 100 € (cent euros).

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée. Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 11 juillet 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée,
Nicole GAY*

Convention d'occupation temporaire consentie au profit de Mme Maguy Meunier pour le logement situé bâtiment B – 92 boulevard des Tchécoslovaques à Lyon 7ème – EI 07 019 (Direction Centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, relative à la délégation d'attribution accordées par le Conseil municipal au Maire - Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. »

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n°2017/26834 en date du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le 20 juillet 2017, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjointes et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier sis 92 boulevard des Tchécoslovaques à Lyon 7ème, occupé par un cimetière ainsi que des bâtiments, enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 07 019 et relevant de son domaine public ;

Considérant que Mme Maguy Meunier a occupé, par nécessité de service, un logement situé dans le bâtiment B du tènement immobilier ;

Considérant que Mme Meunier a pris sa retraite à la date du 30 juin 2018 et qu'elle n'a pas trouvé un logement dont le loyer est compatible avec ses revenus ;

Considérant la demande de Mme Meunier de disposer jusqu'à la date du 31 décembre 2018 dudit logement ;

Considérant qu'il est opportun d'autoriser Mme Meunier à prolonger son occupation jusqu'au 31 décembre 2018 ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition du logement sis bâtiment B – 92 boulevard des Tchécoslovaques à Lyon 7ème, au profit de Mme Maguy Meunier, dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux, pour une durée de 6 mois à compter du 1er juillet 2018, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de cinq cents euros (500 €). Mme Meunier versera, en outre, un forfait mensuel de cinquante euros (50€) au titre des fluides.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 12 juillet 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée,
Nicole GAY*

Conclusion d'un bail pour la location d'un box automobile (n°1) et d'un emplacement de stationnement (n°2) sis 17 rue des Tables Claudiennes - 69001 Lyon au profit de M. Jérôme Allaire - EI 01 058 (Direction Centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, relative à la délégation d'attribution accordée par le Conseil municipal au Maire, hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n°2017/26834 du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le 20 juillet 2017, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjointes et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de la parcelle de terrain cadastrée 69381 AK 59 située 17 rue des Tables Claudiennes - 69001 Lyon d'une superficie totale de 1 161 m², répertoriée sous le numéro d'ensemble immobilier 01 058 ;

Considérant que sur une partie de la parcelle communale située sous le viaduc d'une surface de 310 m² environ, des garages ont été érigés par un précédent locataire, et sont devenus propriétés de la Ville de Lyon par le jeu de la règle de l'accession visée à l'article 555 du code civil ;

Considérant que la Ville de Lyon a conclu un contrat de location avec M. Jérôme Allaire et que celui-ci est arrivé à échéance ;

Considérant que par mail en date du 11 juin dernier, M. Jérôme Allaire a sollicité la Ville de Lyon pour la mise à disposition de l'emplacement de stationnement n°2 en complément du box automobile n°1 déjà loué ; demande à laquelle la Ville de Lyon a donné un avis favorable ;

Considérant qu'il est opportun pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion et de la valorisation de son patrimoine immobilier, de renouveler cette mise à location par la conclusion d'un nouveau bail aux mêmes conditions financières que l'ancien bail ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un bail portant sur la location d'un box automobile (n°1) et d'un emplacement de stationnement (n°2) situés 17 rue des Tables Claudiennes - 69001 Lyon, au profit de M. Jérôme Allaire, pour une durée d'un an, soit du 1er septembre 2018 au 31 août 2019, moyennant le versement d'un loyer annuel s'élevant à 3 456 € TTC (trois mille quatre cent cinquante-six euros).

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 12 juillet 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée,
Nicole GAY*

Autorisation d'occupation temporaire relative à la mise à disposition à titre onéreux de la cour du Palais Saint-Jean sise 4 rue Adolphe Max à Lyon 5ème, au profit de l'association Saint-Georges Village. EI 05 068 (Direction Centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le 20 juillet 2017, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire du Palais Saint-Jean sis 4 rue Adolphe Max à Lyon 5ème, cadastré AI 78, espace relevant de son domaine public et référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 05 068 ;

Considérant la demande de l'association Saint-Georges Village, d'utiliser la cour du Palais Saint-Jean, pour y organiser leur 16ème tournoi de pétanque annuel ;

Considérant que Saint-Georges Village organise cette manifestation, en lien avec les habitants, artisans, associations des vieux quartiers et les institutions culturelles sur ce site et dans le quartier depuis de nombreuses années ;

Considérant qu'il s'agit d'un projet d'animation culturelle soutenu par la Ville de Lyon, et qu'il est opportun, de répondre favorablement à cette demande ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition de la cour du Palais Saint-Jean au profit du Saint-Georges Village, pour la journée du dimanche 16 septembre 2018, de 8 heures à 23 heures, moyennant une redevance forfaitaire de 85 € (quatre-vingt-cinq euros) dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 25 juillet 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
En remplacement de Nicole GAY
Fouziya BOUZERDA*

Direction des sports - Piscine de Vaise, 50 avenue Sidoine Apollinaire 69009 Lyon - Régie de recettes centralisatrice - Décision modificative : modification de l'encaisse (Direction Générale des services - Service qualité et modernisation)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2017/3176 en date du 17 juillet 2017, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L. 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2017/26834 en date du 20 juillet 2017, donnant délégation du Maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 1er juillet 1988, modifié, instituant une régie de recettes à la Piscine de Vaise sise 50 avenue Sidoine Apollinaire 69009 Lyon auprès de la Direction des sports de la Ville de Lyon ;

Vu la proposition de Mme Béatrice Rey, Responsable Administratif et Financier en date du 8 juin 2018 ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 19 juillet 2018.

Décide :

Que l'arrêté du 1er juillet 1988 est modifié comme suit :

Article Premier. - Les arrêtés du 8 septembre 1969 et du 6 juillet 1987 sont annulés par l'arrêté du 1er juillet 1988 ;

Art. 2. - Il est institué à la piscine de Vaise une régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants :

- Droits d'entrées perçus par le biais de caisses enregistreuses et d'une billetterie, selon les tarifs fixés par délibération du Conseil ;

- Droits d'entrées perçus par le paiement à distance pour le rechargement des cartes d'entrées des piscines et patinoires de la Ville de Lyon ;

Art. 3. - Cette régie est installée à la piscine de Vaise, sise 50 avenue Sidoine Apollinaire 69009 Lyon ;

Art. 4. - Les recettes désignées à l'article 2 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Numéraires dans la limite de trois cents euros (300€),

- Chèques,
- Cartes Bancaires.

Art. 5. - Le montant maximum de l'encaisse que le mandataire est autorisé à conserver est fixé :

- Pendant la saison hivernale, du 1er septembre au 30 mai : à vingt-cinq mille euros (25 000 €), dont un montant maximum de six mille euros (6 000 €) de monnaie fiduciaire.

- Pendant la saison estivale, du 1er juin au 31 août : à trente-cinq mille euros (35 000 €), dont un montant maximum de vingt mille euros (20 000 €) de monnaie fiduciaire.

Art. 6. - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques 3 rue de la Charité 69002 Lyon ;

Art. 7. - Il est institué un fonds de caisse permanent de cinq cents euros (500 euros).

Art. 8. - Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées à la Trésorerie de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon au moins une fois par mois, le dernier jour ouvrable du mois, sur production d'un bulletin sommaire de versement, et lors de sa sortie de fonction. Toutefois, il y aura lieu d'effectuer un versement supplémentaire lorsque le montant de l'encaisse sera atteint. Dans le cas où les recettes sont encaissées par effets bancaires ou postaux, les chèques devront être envoyés régulièrement au Centre de Traitement des Chèques de Créteil.

Les recettes seront constatées par la production d'états mensuels, remis régulièrement à la Direction des Finances de la Ville.

Art. 9. - Le régisseur sera désigné par arrêté municipal sur avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon.

Art. 10. - Le régisseur est assujéti à un cautionnement fixé selon la réglementation en vigueur.

Art. 11. - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée selon la réglementation en vigueur.

Art. 12. - M. l'Adjoint Délégué aux Finances et M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin Municipal Officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.
Lyon, le 1er août 2018

Pour le Maire,

L'Adjoint au Maire de Lyon,

Délégué aux Finances et à la Commande Publique,

Richard BRUMM

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation Générale au Développement Urbain - Direction des Déplacements Urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2018RP34864	Abrogation de stationnement rue Louise Lyon 3ème (stationnement)	Considérant les changements intervenus dans les activités riveraines, il y a lieu d'adapter la réglementation de l'arrêt et du stationnement des véhicules et de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2011RP26286 du 1er août 2011 portant sur la mesure de réglementation d'arrêt.	31/07/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34865	Réglementation d'arrêt rue Louise Lyon 3ème (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7h 00 à 19h 00 rue Louise (3), côté Ouest, au Sud du n° 16 sur un emplacement de 12 mètres. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	31/07/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34863	Abrogation de stationnement rue Chaponnay Lyon 3ème (stationnement)	Considérant les changements intervenus dans les activités riveraines, il y a lieu d'adapter la réglementation de l'arrêt et du stationnement des véhicules et de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP03955 du 23 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation d'arrêt.	31/07/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2018RP34866	Réglementation d'arrêt rue Chaponnay Lyon 3ème (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7h 00 à 19h 00 rue Chaponnay (3), côté Nord, à l'Est du n° 67 sur un emplacement de 10 mètres. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	31/07/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34636	Abrogation de stationnement rue Félix Brun Lyon 7ème (stationnement)	Considérant le réaménagement de la voie, il y a lieu d'adapter la réglementation de stationnement : est abrogé l'arrêté 2009RP08071 du 29 avril 2011 portant sur la mesure d'interdiction de stationnement.	31/07/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34637	Stationnement réservé rue Montesquieu Lyon 7ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 m rue Montesquieu (7) côté Sud, à l'Ouest de la rue Cavenne (7). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	31/07/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34638	Stationnement réservé rue Cavenne Lyon 7ème (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement accessible réservé en long sur 6 m rue Cavenne (7) côté Ouest, au Sud de la rue Montesquieu (7). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	31/07/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34888	Stationnement payant sur les voies de Lyon (stationnement)	Le présent arrêté entre en vigueur au 17 septembre 2018. Le stationnement des véhicules est autorisé sur les emplacements tracés à cet effet. Dans les rues réglementées en stationnement payant, ces emplacements portent la mention "PAYANT".	03/08/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34889	Abrogation stationnement payant sur toutes les voies de Lyon (stationnement)	Considérant l'extension du périmètre de stationnement payant, il y a lieu de modifier la réglementation du stationnement et de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : l'arrêté 2018RP34506 du 14/05/2018 portant sur la mesure Stationnement payant est abrogé.	03/08/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des déplacements urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30.					
Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin Municipal Officiel (BMO) de la Ville de Lyon.					
<i>Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon. Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.</i>					

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service Occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9639	Entreprise Ert Technologie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bourgogne	sur 30 m au droit du n° 4	A partir du jeudi 2 août 2018 jusqu'au vendredi 3 août 2018, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
9640	Entreprise Tln Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'un véhicule nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jonas Salk	trottoir Est, entre la rue Pierre Riboulet et le n° 7	Le vendredi 3 août 2018, de 7h à 16h
				Rue Pierre Riboulet	trottoir Sud, entre la rue Jonas Salk et l'avenue Tony Garnier	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour un véhicule nacelle sur le trottoir	Avenue Tony Garnier	trottoir Ouest, entre la rue Pierre Riboulet et le n° 6	Le jeudi 2 août 2018, de 7h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jonas Salk	côté impair, entre la rue Pierre Riboulet et le n° 7	Le vendredi 3 août 2018, de 7h à 16h
	Rue Pierre Riboulet	côté Sud, entre la rue Jonas Salk et l'avenue Tony Garnier				
9641	Entreprise Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	des deux côtés, entre le n° 200 et la rue Dunois	Le vendredi 3 août 2018, de 7h à 16h30
9642	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté pair, sur 10 m au droit du n° 66	Le jeudi 9 août 2018, de 7h30 à 16h30
9643	Entreprise Elypsis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté impair, sur 10 m au droit du n° 171	A partir du lundi 13 août 2018 jusqu'au vendredi 17 août 2018, de 8h à 17h
9644	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de remplacement d'une chambre France Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue des Docteurs Cordier	sur 20 m, de part et d'autre du n° 16	A partir du lundi 13 août 2018 jusqu'au vendredi 17 août 2018, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
9645	Entreprise Bg Conception et Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté pair, sur 12 m au droit du n° 74	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au vendredi 24 août 2018
9646	Entreprise Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Trèves	sur 10 m, au droit du n° 2	Le jeudi 9 août 2018, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9647	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	côté Nord, à l'Est de la rue Général Mouton Duvernet (terrain le long du Tramway)	Les lundi 13 août 2018 et mardi 14 août 2018
9648	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau France Télécom	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Michel Félizat	entre la rue André Bollier et la rue Clément Marot	A partir du lundi 13 août 2018 jusqu'au mardi 14 août 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue André Bollier et la rue Clément Marot	A partir du lundi 13 août 2018 jusqu'au mardi 14 août 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue André Bollier	A partir du lundi 13 août 2018 jusqu'au mardi 14 août 2018, de 7h30 à 16h30
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
9649	Entreprise Frédéric Thevenost	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier sur chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Palais Grillet	entre la rue Thomassin et la rue Tupin	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au dimanche 12 août 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée		sur 5 m, au droit du n° 16	
9650	Association Solidarité Afrique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	la circulation des vélos sera interdite sur la piste cyclable	Avenue Jean Jaurès	entre la rue Pré Gaudry et l'avenue Debourg	Le samedi 15 septembre 2018, de 5h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés entre la rue Pré Gaudry et l'avenue Debourg	Le samedi 15 septembre 2018, de 0h à 20h
			l'organisation d'un vide-greniers sera autorisée sur les trottoirs		entre la rue Pré Gaudry et l'avenue Debourg	Le samedi 15 septembre 2018, de 5h à 19h
				Parvis René Descarte		Le samedi 15 septembre 2018, de 5h à 19h
9651	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	côté pair, sur 10 m au droit du n° 166	Le lundi 13 août 2018, de 7h30 à 17h
9652	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 20 m, de part et d'autre de l'avenue Georges Pompidou	A partir du lundi 13 août 2018 jusqu'au vendredi 17 août 2018
				Avenue Georges Pompidou	sur 20 m, au droit du n° 1	
9653	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Cuirassiers		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9654	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibres	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Saint-Antoine	sur 30 m, de part et d'autre du pont Maréchal Juin	A partir du lundi 13 août 2018 jusqu'au vendredi 24 août 2018, de 9h à 16h
9655	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Berty Albrecht	entre la rue Professeur Tavernier et l'avenue Viviani	A partir du jeudi 16 août 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Viviani	entre la rue Berty Albrecht et l'avenue Francis de Pressensé	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Berty Albrecht	entre la rue Professeur Tavernier et l'avenue Viviani	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Viviani	entre la rue Berty Albrecht et l'avenue Francis de Pressensé	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Berty Albrecht	côté Ouest, entre la rue Berty Albrecht et l'avenue Francis de Pressensé	
les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Berty Albrecht	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Professeur Tavernier et l'avenue Viviani au débouché sur la rue Professeur Tavernier				
9656	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Burdeau	partie comprise entre la rue Pouteau et la montée de la Grande Côte	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018, de 13h à 17h
9657	Entreprise Gcc Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une ligne électrique provisoire	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Jeanne d'Arc	entre l'avenue Lacassagne et la rue Feuillat	Le vendredi 10 août 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue la rue Feuillat et l'avenue Lacassagne	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre le n° 31 bis et le n° 7 côté pair, entre le n° 10 et le n° 20	Le vendredi 10 août 2018
9658	Entreprise Gcc Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une ligne électrique provisoire	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Jeanne d'Arc	entre la rue Jules Verne et la rue Feuillat	Le vendredi 10 août 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la rue Jules Verne	
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire			
9659	Entreprise Olivier Berthet Paysagiste	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Lieutenant Allouche	sur 20 m, au droit des n° 7 - 9	Le lundi 6 août 2018, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9660	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sécurisation de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Pierre Blanc	au débouché sur la rue des Flesselles, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mardi 31 juillet 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m à «l'Ouest» de la montée des Carmélites	A partir du mardi 31 juillet 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018
			la circulation des véhicules sera interdite	Montée des Carmélites	dans les deux sens de circulation entre la rue des Tables Claudiennes et la rue Neyret	A partir du mardi 31 juillet 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018, de 8h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Blanc	lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mardi 31 juillet 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018
			les véhicules circulant à contre-sens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		entre la rue des Flesselles et la zone de chantier, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mardi 31 juillet 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018, de 8h30 à 16h30
9661	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Quai Jaÿr	sur le carrefour avec la rue Saint-Cyr (sur le rond point des Monts d'Or)	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au mercredi 8 août 2018, de 21h à 6h
				Quai du Commerce	sur le carrefour avec la rue du Bourget	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai Jaÿr	sur le carrefour avec la rue Saint-Cyr (sur le rond point des Monts d'Or)	
				Quai du Commerce	sur le carrefour avec la rue du Bourget	
9662	Association Dem Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	côté pair, au droit du n° 68	Le lundi 20 août 2018, de 10h à 16h
9663	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondage sous chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue André Bollier	sur le carrefour avec le mail de Fontenay	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Simone de Beauvoir	entre la rue André Bollier et la rue Clément Marot	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018
				Mail de Fontenay	entre l'avenue Debourg et la rue André Bollier	
				Rue André Bollier	sur le carrefour avec le mail de Fontenay	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Simone de Beauvoir	entre la rue André Bollier et la rue Clément Marot	
	Mail de Fontenay	entre l'avenue Debourg et la rue André Bollier				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9664	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Télécom	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sainte-Catherine	partie comprise entre la rue Sainte-Marie des Terreaux et la rue Terme	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au mardi 7 août 2018
9665	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Robert	au droit du n° 83	A partir du mardi 31 juillet 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit du n° 83	
9666	Entreprise Comag pour le compte du Sytral	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance des funiculaires de Fourvière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de Fourvière	côté Ouest, sur 20 m au Nord de l'accès au funiculaire sur les deux emplacements situés côté Est, au droit de l'ascenseur d'accès aux funiculaires	Le vendredi 3 août 2018
9667	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue d'Austerlitz	entre la rue du Pavillon et la rue du Mail	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard de la Croix-Rousse	au droit de l'immeuble situé au n° 165-167	
				Rue de Cuire	sur 20 m, de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 47	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue d'Austerlitz	entre la rue du Mail et la rue Aimé Boussange	
			Rue du Pavillon			
9668	Entreprise Global Solution	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	l'accès et le stationnement seront autorisés	Rue Juiverie	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 5	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au mardi 7 août 2018, de 7h à 19h
9669	Entreprise J. Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations d'eau et branchements	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Claude Joseph Bonnet	entre la rue Denfert Rochereau et la rue Philippe de Lassalle	A partir du jeudi 2 août 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018
				Rue Philibert Roussy	entre le Boulevard de la Croix Rousse et la rue Jacquard	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Claude Joseph Bonnet	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Denfert Rochereau et la rue Philippe de Lassalle	
				Rue Philibert Roussy	des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard de la Croix Rousse et la rue Jacquard	
9670	Entreprise Société de Production Les Films Little Scorp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de moyen-métrage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Impasse de l'Asphalte	côté Est, sur 5 emplacements, au Sud du passage Faugier	Le jeudi 2 août 2018, de 13h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9671	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparations d'un tampon d'une chambre France Télécom en milieu de la chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Gerland	sur 30 m au Nord de la rue Challemeil Lacour	Le mercredi 1 août 2018, de 9h à 16h
9672	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Feuillat	des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 61 bis	A partir du jeudi 23 août 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018
9673	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances dans le cadre des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pasteur	entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	Le mercredi 22 août 2018, de 7h30 à 15h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9674	Entreprise Hera assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bourgogne	côté impair, sur 10 m au droit du n° 63	Le mercredi 22 août 2018, de 8h à 17h
9675	Entreprise Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'un réseau de chauffage urbain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philippe Fabia	côté impair, entre les n° 3 et n° 5 côté impair, entre les n° 61 et n° 63	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018
9676	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de renouvellement d'un réseau télécom	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Montribloud	trottoir impair, entre les n° 29 bis et n° 31 bis	A partir du lundi 20 août 2018 jusqu'au lundi 10 septembre 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre les n° 29 bis et n° 31 bis	
9677	Entreprise D.C.T	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau télécom	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Avenue de Pressensé	trottoir Nord, entre les n° 37 et n° 41	A partir du lundi 13 août 2018 jusqu'au vendredi 17 août 2018, de 8h à 18h
9678	Entreprise Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de purge d'une façade	la circulation des piétons sera interdite	Rue Hippolyte Flandrin	sur le trottoir situé au droit de la façade du n°3	Le lundi 20 août 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		au droit de la façade du n°3, la circulation s'effectuera sur les emplacements de stationnement	
			la mise en place d'un périmètre de sécurité sur la chaussée et le trottoir sera autorisée		au droit de la façade du n°3	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face de la façade du n°3	
9679	Entreprise Perrier tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Debourg	sur la contre-allée, entre la rue Georges Gouy et l'avenue Jean Jaurès	A partir du lundi 20 août 2018 jusqu'au jeudi 20 septembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9680	Entreprise Atlantic route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Docteur Bonhomme		A partir du lundi 20 août 2018 jusqu'au mercredi 22 août 2018, de 9h à 16h
9681	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Kimmerling	côté Nord, sur 20 m à l'Est de la sortie du bâtiment France Télécom	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018
9682	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la piste cyclable à double sens	Quai Jayr	entre le n° 12 et le pont Masaryk	A partir du lundi 20 août 2018 jusqu'au vendredi 14 septembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		promenade Est, des deux côtés de la promenade, entre le pont Masaryk et le pont Schuman	
9683	Entreprise Fondasol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masson	côté impair entre le n° 5 et les escaliers	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018
				Rue du Bon Pasteur	côté pair, sur 20 m entre les n° 18 et 20	
9684	Entreprise Lyon lavage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de lavage de matériaux à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Victor Lagrange	trottoir Nord, sur 50 m à l'Est de l'avenue Leclerc	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au jeudi 9 août 2018
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'avenue Leclerc et la rue Camille Desmoulins	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au jeudi 9 août 2018, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Leclerc et le n° 8	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au jeudi 9 août 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur l'avenue Leclerc	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au jeudi 9 août 2018, de 8h à 17h
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «Stop»			
9685	Entreprise Seetp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la signalisation tricolore sera mise à l'orange clignotant	Rue Feuillat	au carrefour avec la rue Jeanne d'Arc	A partir du mercredi 1 août 2018, 7h30, jusqu'au vendredi 3 août 2018, 16h30 A partir du mardi 7 août 2018, 7h30, jusqu'au jeudi 9 août 2018, 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9686	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de réseau HTA	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Henri Gorjus	entre la rue Clos Savaron et l'emprise de chantier	A partir du vendredi 3 août 2018 jusqu'au mercredi 8 août 2018, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Jacques Louis Hénon	sens Ouest/Est entre la rue Philippe de Lassalle et la rue Deleuvre	A partir du vendredi 3 août 2018 jusqu'au mercredi 8 août 2018
				Rue Henri Gorjus	entre la rue Hénon et la rue Clos Savaron	A partir du vendredi 3 août 2018 jusqu'au mercredi 8 août 2018, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Jacques Louis Hénon	sens Est/Ouest entre la rue Deleuvre et la rue Philippe de Lassalle	A partir du vendredi 3 août 2018 jusqu'au mercredi 8 août 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pétrus Sambardier	des 2 côtés de la chaussée entre la rue Jacques Louis Hénon et le n° 9	
Rue Jacques Louis Hénon	des 2 côtés de la chaussée entre la rue Deleuvre et la rue Pétrus Sambardier					
9687	Entreprise Elior Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage de vitres à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Delandine	trottoir impair, sur 50 m au droit du n° 5	Le mardi 21 août 2018
				Rue du Béliet	trottoir Nord, entre le quai de Perrache et la rue Delandine	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Delandine	sur 50 m, au droit du n° 5	
				Rue du Béliet	entre le quai de Perrache et la rue Delandine	
			la circulation des vélos sera interdite	Rue Delandine	sens Nord/Sud, entre le cours de Verdun Perrache et la rue du Béliet	
			la circulation des vélos sera interdite sur la bande cyclable		sens Sud/Nord, les cyclistes devront s'insérer dans la circulation générale	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 50 m au droit du n° 5	
Rue du Béliet	des deux côtés de la chaussée, entre le quai de Perrache et la rue Delandine					
9688	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Quai Saint-Antoine	entre la passerelle du Palais de justice et le pont Maréchal Juin	A partir du lundi 20 août 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018, de 7h30 à 17h
			la circulation et le stationnement seront autorisés	Rue de la République	entre la rue Childebert et la rue Grenette	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint-Antoine	entre la passerelle du Palais de justice et le pont Maréchal Juin	A partir du lundi 20 août 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018, de 13h30 à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9689	Entreprise Bonnefond environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de réseau de canalisations dans une copropriété	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Place du Griffon		A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au mardi 7 août 2018, de 8h à 17h
				Rue Saint-Claude		
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Terraille		
9690	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Casimir Périer	trottoir Nord, entre la rue Delandine et le quai Perrache	Le vendredi 3 août 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Delandine et le quai Perrache	
9691	Entreprise Seea tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Lacassagne	entre le n° 116 et le n° 118	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 116 et le n° 118	
9692	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de changement de trappe télécom	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Mulet	partie comprise entre la rue de la République et la rue du Président Edouard Herriot	A partir du mercredi 8 août 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Célu	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 12	A partir du mercredi 8 août 2018 jusqu'au mardi 14 août 2018, de 8h à 17h
				Rue du Bât d'Argent	sur 20 m, en face de l'immeuble situé au n° 11	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018
9693	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denuzière	côté pair, sur 10 m au droit du n° 6	Le mardi 14 août 2018, de 7h30 à 17h
9694	Entreprise Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de renouvellement d'une borne incendie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint-Pierre de Vaise	sur 15 m à l'Est de la rue de la Grange	A partir du lundi 20 août 2018 jusqu'au vendredi 24 août 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9695	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les bandes cyclables dans les deux sens de circulation	Allée Pierre de Coubertin	sur 30 m, de part et d'autre de la rue du Vercors	A partir du lundi 27 août 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
			la circulation des véhicules autorisés sera interrompue à l'intérieur du site propre bus	Avenue Tony Garnier	entre la rue Turin et l'avenue Jean Jaurès	A partir du lundi 27 août 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Allée Pierre de Coubertin	sur 30 m de part et d'autre de la rue du Vercors	A partir du lundi 27 août 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Tony Garnier	sur le carrefour avec la rue du Vercors	A partir du lundi 27 août 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Vercors	entre l'allée Pierre de Coubertin et l'avenue Tony Garnier	A partir du lundi 27 août 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Allée Pierre de Coubertin	sur 30 m, de part et d'autre de la rue du Vercors	A partir du lundi 27 août 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018
9695	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Tony Garnier	sur le carrefour avec la rue du Vercors	A partir du lundi 27 août 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allée Pierre de Coubertin	côté pair, sur 30 m de part et d'autre de la rue du Vercors	A partir du lundi 27 août 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
9696	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte-Geneviève	des deux côtés de la chaussée, entre le cours Lafayette et le n° 60	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au mercredi 22 août 2018
9697	Entreprise Monopoli Arte Latina	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Georges	sur 10 m, au droit du n° 14	A partir du mercredi 1 août 2018 jusqu'au jeudi 30 août 2018
			la mise en place du dépôt de matériaux du demandeur sera autorisée			
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9698	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue automotrice de 60 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Masséna	trottoir impair entre le n° 105 et la rue Robert	Le jeudi 9 août 2018, de 8h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Juliette Récamier et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Juliette Récamier et la rue Robert	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, Est, entre la rue Juliette Récamier et la rue Robert	Le jeudi 9 août 2018
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «Stop»		au débouché sur la rue Juliette Récamier	Le jeudi 9 août 2018, de 8h à 18h
9699	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue d'Austerlitz	entre la rue du Pavillon et la rue du Mail	Le vendredi 3 août 2018, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Cuire	sur 20 m, de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 47	
			la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard de la Croix-Rousse	au droit de l'immeuble situé au n° 165-167	
				Rue d'Austerlitz	entre la rue du Mail et la rue Aimé Bousange	
				Rue du Pavillon		
9700	Entreprises BNP Paribas et Newik	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage	le stationnement d'une fourgonnette sera autorisé	Rue Docteur Bouchut	au droit du n° 150	Le vendredi 17 août 2018, de 9h à 17h
9701	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Imbert Colomès	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 17	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au mercredi 8 août 2018
9702	Association La Biennale de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	sur 10 m, au droit du n° 14	Les vendredi 28 septembre 2018 et samedi 29 septembre 2018, de 8h à 18h A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au jeudi 20 septembre 2018, de 8h à 18h
				Quai Saint-Antoine	sur 20 m, au droit du n° 29	A partir du samedi 29 septembre 2018, 20h, jusqu'au dimanche 30 septembre 2018, 0h
				Rue Lanterne	sur 20 m, au droit du n° 3	A partir du lundi 20 août 2018 jusqu'au dimanche 7 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9702	Association La Biennale de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint-Antoine	sur 20 m, au droit du n° 29	Les mardi 11 septembre 2018 et mercredi 12 septembre 2018, de 8h30 à 18h30
			le stationnement d'un car régie et d'un camion sera autorisé	Place Joannès Ambre		A partir du mardi 18 septembre 2018, 14h, jusqu'au mercredi 19 septembre 2018, 0h
9703	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Palais de Justice Rue Saint-Jean		A partir du mercredi 8 août 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018, de 21h à 7h
9704	Entreprise Cubik agencement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Etats-Unis	côté pair, sur 10 m au droit du n° 76	A partir du lundi 20 août 2018 jusqu'au mardi 21 août 2018
9705	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint-Simon	entre l'impasse Paquet Merel et la rue de Bourgogne	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018, de 7h à 17h
9705	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint-Simon	entre l'impasse Paquet Merel et la rue de Bourgogne des deux côtés de la chaussée, entre l'impasse Paquet Merel et la rue de Bourgogne	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018, de 7h à 17h
9706	Entreprises Eiffage infrastructures, Aximum, Spie, Electriox, Id-verte, Bouygues, Mdo, Seri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains et chantier le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Pinel	trottoir Ouest, entre la rue Laënnec et l'avenue Rockefeller chaussée Ouest, entre l'avenue Jean Mermoz et l'avenue Rockefeller côté pair, entre l'avenue Jean Mermoz et l'avenue Rockefeller	A partir du mercredi 1 août 2018 jusqu'au vendredi 28 décembre 2018
9707	Entreprise Eiffage infrastructures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux dans le cadre des travaux du Tramway T6	le positionnement de matériaux sera autorisé sur trottoir le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Guillaume Paradin	trottoir Nord, sur 20 m à l'Ouest de la rue Laënnec côté Nord, sur 30 m à l'Ouest de la rue Laënnec (sur le stationnement en épi au droit du square)	A partir du mercredi 1 août 2018 jusqu'au vendredi 28 décembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9708	Entreprises Eiffage infrastructures, Aximum, Spie, Electriox, Id-verte, Bouygues, Mdo, Seri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains et chantier	Boulevard Pinel	chaussée Ouest, entre l'avenue Rockefeller et la rue Chevalier	A partir du mercredi 1 août 2018 jusqu'au vendredi 28 décembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre l'avenue Rockefeller et la rue Chevalier	
			une voie mixte chantier/riverains sera matérialisée au droit de l'emprise de chantier		sens Nord/Sud, chaussée Ouest, entre la rue Chambovet et l'avenue Lacassagne	
9709	Entreprise Perrier tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Frida Kahlo	entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Colette	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au lundi 13 août 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Colette	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Colette	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «Stop»		au débouché sur l'avenue Jean Mermoz	
9710	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un nouveau plan de circulation provisoire dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Professeur Tavernier	sens Est/Ouest, entre la rue Leriche et la rue Professeur Beauvisage	A partir du vendredi 3 août 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018
			la traversée du carrefour sera autorisée à sens unique	Rue Ludovic Arrachart	sens Ouest/Est, sur la traversée de la rue Professeur Beauvisage, en direction de la rue Tavernier	
			le tourne à gauche sera interdit		au débouché sur la rue Professeur Beauvisage	
9711	Entreprise Locnacelle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux urgents en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Molière	trottoir pair, entre le n° 78 et la rue Rabelais	Le vendredi 3 août 2018, de 7h30 à 12h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 93 et la rue Rabelais	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 93 et la rue Rabelais	
9712	Entreprise Charvet digital média	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans la station de métro Bellecour	l'accès et le stationnement seront autorisés par les bornes escamotables	Place Antonin Poncet	au droit du clocher	A partir du lundi 6 août 2018, 22h, jusqu'au mardi 7 août 2018, 8h30
				Place Bellecour	côté Est, en face du n° 18	
9713	Entreprise Perrier tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre du Tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Berthe Morisot	entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Genton	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au lundi 13 août 2018
			la circulation des véhicules sera interdite hors samedi 09 juin 2018 et dimanche 10 juin 2018		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Genton	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité Stop			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9714	Entreprise Solumat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de repli d'une climatisation électrique d'un chantier à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule nacelle	Rue Pré Gaudry	trottoir pair, entre les n° 16 et n° 18	Le vendredi 3 août 2018, de 6h à 12h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre les n° 16 et n° 18	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre les n° 16 et n° 18	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9715	Entreprise Pierres Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Châteaubriand	côté Sud, sur 15 m à l'Ouest du n° 12	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au jeudi 6 septembre 2018
9716	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les bandes cyclables	Boulevard des Etats Unis	chaussée Est et chaussée Ouest, sur 20 m au droit des n°7 et n° 8	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au lundi 27 août 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9717	Entreprise Comptoir des revêtements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Auvergne	côté pair, sur 30 m au Nord de la rue Jarente	A partir du mercredi 8 août 2018 jusqu'au vendredi 7 septembre 2018
9718	Association Générations roller	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Lugdunum Roller Contest	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Docteur Gailleton	entre le pont de l'Université et le pont de la Guillotière	Le dimanche 23 septembre 2018, de 11h à 19h
			la circulation des véhicules sera interdite	Quai Claude Bernard		
				Pont de l'Université		
				Quai Docteur Gailleton	sur la bretelle d'accès au pont de la Guillotière	Le dimanche 23 septembre 2018, de 11h30 à 19h
				Pont de la Guillotière	dans le sens Ouest / Est	
				Place Antonin Poncet		Le dimanche 23 septembre 2018, de 9h à 19h
				Place Bellecour	chaussées Nord / Sud / Est / Ouest	
Quai Docteur Gailleton	bretelle Ouest, entre la place Antonin Poncet et la rue de la Barre					
	Rue de la Barre					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9718	Association Générations roller	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Lugdunum Roller Contest	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jules Courmont	chaussée Est, sur les emplacements réservés aux bus face à l'Hôtel Dieu sauf pour les taxis	Le dimanche 23 septembre 2018, de 9h à 19h
				Quai Claude Bernard	côté Rhône, entre le pont de la Guillotière et le pont de l'Université	
				Rue de la Barre	côté Nord, du quai Gailleton à la rue de la République sauf samedi sur la station de taxis	
				Place Bellecour	chaussée Sud, côté Sud	
				Quai Docteur Gailleton	côté Rhône, entre le pont de la Guillotière et le pont de l'Université	
9719	Ville de Lyon - Direction de l'éclairage public	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de Verdun Perrache	des deux côtés, sur 15 m au droit du n° 24 (hôtel Kyriad)	A partir du jeudi 16 août 2018 jusqu'au vendredi 17 août 2018
9720	Entreprise Steve Giraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marius Berliet	côté pair, entre les n° 104 et n° 106	A partir du mardi 28 août 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
9721	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus à contresens	Rue Marius Berliet	entre la rue de la Rosière et la rue Saint-Maurice	A partir du lundi 20 août 2018 jusqu'au vendredi 24 août 2018, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Saint-Maurice et la rue de la Rosière	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Saint-Maurice et la rue de la Rosière	A partir du lundi 20 août 2018 jusqu'au vendredi 24 août 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9722	Entreprise Aber propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'un véhicule nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Félix Brun	trottoir Ouest, sur 100 m au Nord de la rue Crépet (au droit du bâtiment Rte)	A partir du samedi 4 août 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018, de 6h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Crépet	trottoir Nord, entre le boulevard Yves Farge et la rue Félix Brun	
				Rue Félix Brun	côté Nord, entre le boulevard Yves Farge et la rue Félix Brun	
			le stationnement sera autorisé pour un véhicule nacelle sur trottoir	Boulevard Yves Farge	trottoir Est, sur 100 m au Nord de la rue Crépet	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9723	Entreprise Lyon levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Passage Panama	trottoir Nord	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au jeudi 9 août 2018
			la circulation des véhicules sera interdite sauf le week-end		entre le cours Charlemagne et la rue Hrant Dink	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9724	Entreprise Lyon coffres	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	Cours Docteur Long	côté pair, sur 30 m au droit du n° 26	Le mercredi 8 août 2018, de 7h à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9725	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la borne d'accès sera mise en position basse lors de la fermeture de la voie	Rue Professeur Rollet	borne d'accès située au carrefour avec le cours Albert Thomas	Le lundi 6 août 2018, de 9h à 12h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le cours Albert Thomas et l'avenue des Frères Lumière	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de l'avenue des Frères Lumière	Le lundi 6 août 2018, de 8h à 14h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur le cours Albert Thomas	Le lundi 6 août 2018, de 9h à 12h
9726	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jeanne d'Arc	sur 20 m, au droit du n° 62	A partir du lundi 20 août 2018 jusqu'au vendredi 7 septembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Amiral Courbet	sur 20 m, au droit du n° 40	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jeanne d'Arc	sur 20 m, au droit du n° 62	
9727	Entreprise Axis Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de dépose d'une base de vie au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Sylvain Simondan	sur 15 m de part et d'autre des n° 15/17 (au droit du chantier Axis)	Le lundi 6 août 2018, de 7h à 16h
9728	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Mont d'Or	côté pair, sur 10 m au droit du n° 2	Le jeudi 9 août 2018, de 8h à 17h
9729	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux et d'une base de vie dans le cadre de travaux de sécurisation de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lucien Sportisse	sur les emplacements en talon situés au droit de la montée des Carmélites	A partir du vendredi 10 août 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9730	Entreprises Deluermoz, Maia Sonnier, Suez Rv Osis, Da Silva Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le pôle d'échange Multimodal Perrache	la circulation des véhicules sera interdite	Voûte Ouest du centre d'échange de Lyon Perrache	entre la rue Dugas Montbel et le cours Gensoul (place Carnot)	A partir du lundi 20 août 2018 jusqu'au vendredi 24 août 2018
9731	Entreprise Fondasol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Part Dieu	côté pair, sur 15 m au droit du n° 20	A partir du lundi 20 août 2018 jusqu'au mercredi 29 août 2018, de 7h30 à 16h30
9732	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Bara	entre la rue Docteur Rebatel et le square Jean Reverzy	Le mardi 14 août 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés sur 30 m au droit du n° 6	Le mardi 14 août 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Docteur Rebatel	Le mardi 14 août 2018, de 9h à 16h
			les véhicules circulant dans le sens Ouest / Est devront marquer l'arrêt de sécurité Stop obligatoire			
9733	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Amiral Courbet	sur 20 m, au droit du n° 40	A partir du jeudi 16 août 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 40	
9734	Entreprise Atlantic Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Docteur Long	entre la rue Saint-Isidore et l'avenue Lacassagne	A partir du mardi 21 août 2018 jusqu'au jeudi 23 août 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue St Isidore et l'avenue Lacassagne	A partir du mardi 21 août 2018 jusqu'au jeudi 23 août 2018
9735	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Docteur Long	sur 10 m, au droit du n° 44	A partir du mercredi 22 août 2018 jusqu'au samedi 22 septembre 2018
9736	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Constant	côté impair, sur 10 m au droit du n° 31 ter	Le jeudi 23 août 2018, de 8h à 12h
9737	Entreprise Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de renouvellement d'une borne incendie	la circulation des véhicules pourra être interrompue pour un maximum de 30 minutes en fonction de l'avancée du chantier	Rue Marietton	sur la voie de tourne à gauche en direction du quai Jayr au débouché sur le pont Georges Clémenceau	Le lundi 20 août 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m au droit du n° 2	A partir du lundi 20 août 2018 jusqu'au vendredi 24 août 2018
9738	Entreprise Bonfond environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Biennier	des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 6	Le mercredi 29 août 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9739	Entreprise Sjtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Paul Santy	trottoir pair, entre le n° 128 et le n° 132 côté pair, entre le n° 132 et le n° 128	A partir du jeudi 2 août 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018
9740	Entreprise Sarl Beurrier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tissot	côté impair, sur 20 m au droit du n° 20	Le mardi 7 août 2018
9741	Entreprise Mazaud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de démontage d'une base de vie au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de grutage la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Route de Vienne	trottoir Est, sur 50 m au Sud de la rue Saint-Vincent de Paul sur 50 m au Sud de la rue Saint-Vincent de Paul	Le mercredi 8 août 2018, de 6h à 12h
9742	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ornano Rue des Chartreux Rue Ornano	sur 20 m de part et d'autre de la rue des Chartreux sur 20 m de part et d'autre de la rue Ornano entre la rue Ornano et la rue de Flesselles des deux côtés, sur 20 m de part et d'autre de la rue Ornano des deux côtés, entre la rue Ornano et la rue de Flesselles des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue des Chartreux	A partir du lundi 27 août 2018 jusqu'au vendredi 14 septembre 2018
9743	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'un plateau surélevé sur chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «Stop»	Rue Léo et Maurice Trouilhet	de part et d'autre de l'emprise de chantier, entre la rue Antoine Lumière et la rue Saint-Maurice entre la rue Antoine Lumière et la rue Saint-Maurice des deux côtés de la chaussée, entre la rue Antoine Lumière et la rue Saint-Maurice au débouché sur la rue Antoine Lumière	Le vendredi 10 août 2018, de 7h30 à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9744	Entreprise Burger	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Hermann Sabran	sur 20 m de part et d'autre de l'impasse Devic	A partir du mardi 28 août 2018 jusqu'au mercredi 29 août 2018, de 9h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord, sur 15 m de part et d'autre de l'impasse Devic	A partir du mardi 28 août 2018 jusqu'au mercredi 29 août 2018
9745	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 50 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Ornano	sur 30 m sur le trottoir pair au «Sud» de la rue des Chartreux, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Les lundi 27 août 2018 et jeudi 6 septembre 2018, de 9h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue des Chartreux et l'impasse de Flesselles	
			la circulation des véhicules sera interdite	Impasse Flesselles	pour accéder à la rue Ornano	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ornano	entre la rue des Chartreux et l'impasse de Flesselles	
9746	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'un quai bus provisoire dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable en fonction de l'avancée du chantier	Rue Paul Cazeneuve	sens Sud/Nord, entre l'avenue Francis de Pressensé et la rue Denis	A partir du mardi 21 août 2018 jusqu'au jeudi 30 août 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier		entre l'avenue Francis de Pressensé et la rue Denis	A partir du mardi 21 août 2018 jusqu'au jeudi 30 août 2018, de 8h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, entre l'avenue Francis de Pressensé et la rue Denis	A partir du mardi 21 août 2018 jusqu'au jeudi 30 août 2018
9747	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins du chantier	Boulevard de l'Artillerie	sur 15 m au droit du n° 12	A partir du mercredi 22 août 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m au droit du n° 12	A partir du mercredi 22 août 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9748	Entreprise Lyon levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite	Rue Laure Diebold	trottoir Sud entre le n° 8 et le n° 14	Le vendredi 24 août 2018, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Tissot et la rue du 24 Mars 1852	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté pair sur 30 m de part et d'autre du n° 8	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue Tissot	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité Stop			
9749	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Louis Cézard	sur 10 m de part et d'autre du n° 23	A partir du lundi 27 août 2018 jusqu'au vendredi 7 septembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 10 m de part et d'autre du n° 23	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9750	Entreprise Jc Decaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la création d'une station Vélo'v	la circulation des cycles sera interdite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur la piste cyclable	Piste cyclable	entre la rue du Docteur Bouchut et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018, de 7h à 16h30
9751	Entreprise Cougnaud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion bras	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de Jussieu	entre la rue Grôlée et le quai Jules Courmont	Le vendredi 10 août 2018, de 7h à 16h30
				Rue Stella		
			la circulation des véhicules sera interdite alternativement	Rue de Jussieu		
				Rue Stella		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Jussieu		
	Rue Grôlée	côté Ouest, entre la rue Jacques Stella et la rue Jussieu				
9752	Entreprise Tecmobat Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Ancienne Préfecture	sur 5 m, au droit du n° 3	A partir du lundi 27 août 2018 jusqu'au lundi 10 septembre 2018
9753	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint-Isidore	entre la rue Jean Cardona et la rue Jeanne d'Arc	Les mardi 28 août 2018 et mercredi 29 août 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, de part et d'autre de la rue Jean Cardona	A partir du lundi 27 août 2018 jusqu'au vendredi 7 septembre 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Jean Cardona et la rue Jeanne d'Arc	Les mardi 28 août 2018 et mercredi 29 août 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m de part et d'autre de la rue Jean Cardona	A partir du lundi 27 août 2018 jusqu'au vendredi 7 septembre 2018, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9754	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation d'un réseau d'assainissement	la circulation des véhicules autorisés sera interdite à l'intérieur du site propre bus	Avenue Paul Santy	sens Ouest/Est, entre la rue Jules Cambon et la rue Thénard	A partir du vendredi 10 août 2018 jusqu'au lundi 20 août 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 201 et 30 m à l'Ouest de la rue Jules Cambon	
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Sud, entre la rue Thénard et la rue Jules Cambon	
			la circulation des véhicules sera organisée et balisée à double sens		chaussée Nord, entre la rue Jules Cambon et la rue Thénard	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 201 et 30 m à l'Ouest de la rue Jules Cambon	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Thénard et la rue Jules Cambon	
9755	Ville de Lyon - Bibliothèque de Saint-Rambert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation culturelle	la tenue d'un concert sera autorisée	Place Bernard Schönberg		Le samedi 1 septembre 2018, de 16h à 18h30
9756	Association la Compagnie M.A	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation culturelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Docteur Edmond Locard	sur 20 m, en face du n° 13	Le samedi 1 septembre 2018, de 8h à 23h30
9757	Entreprise Transleader	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard des Belges	au droit du n° 99, sous la nacelle élévatrice de personnes, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le jeudi 9 août 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 99, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 99, hors emplacement personne à mobilité réduite	
9758	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de l'Argonne	entre l'avenue Viviani et l'avenue Général Frère	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018, de 6h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Avenue Général Frère	sur 30 m de part et d'autre de la rue de l'Argonne	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de l'Argonne	entre l'avenue Viviani et l'avenue Général Frère	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Général Frère	côté pair, sur 30 m au Sud de l'avenue Général Frère	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018
			les feux seront mis aux feux clignotants		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue de l'Argonne	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018, de 6h30 à 17h
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «Stop»	Rue de l'Argonne	sur le carrefour avec la rue Jules Froment	
					au débouché sur l'avenue Viviani	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9759	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance du réseau d'eau	la circulation sera réduite à une voie	Avenue Debrousse	sens «Sud-Nord» sur 50 m au «Sud» de la rue des Trois Artichauts	A partir du lundi 13 août 2018 jusqu'au vendredi 17 août 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 30 m côté «Est» au «Sud» de la rue des Trois Artichauts	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9760	Entreprise Floriot construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de construction pour la pose d'une grue à tour	la circulation des piétons sera interdite sauf accès chantier et riverains	Rue Berthe Morisot	trottoir Est et trottoir Ouest, entre la rue Professeur Ranvier et la rue Rosa Bonheur	A partir du lundi 16 août 2018 jusqu'au mardi 6 août 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		au droit de l'emprise de chantier, entre la rue Rosa Bonheur et la rue Professeur Ranvier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur une longueur de 30 m entre les mâts d'éclairage public n° 0901002 et 0301003 et entre la rue Professeur Ranvier et la rue Rosa Bonheur	
9761	Entreprise Keolis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un arrêt bus provisoire dans le cadre des travaux du Tramway T6	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Moselle	côté impair, sur 25 m face au n° 50	A partir du lundi 27 août 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018
9762	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection d'un réseau d'assainissement à l'intérieur de l'ouvrage d'art	la circulation des piétons sera interdite en fonction des besoins du chantier	Rue de la Carrière	sur l'itinéraire piétons dans les escaliers situés à l'Ouest du boulevard Saint-Exupéry	A partir du lundi 27 août 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018, de 8h30 à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur l'esplanade située à l'Ouest du boulevard Saint-Exupéry	A partir du lundi 27 août 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018
9763	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai Perrache	sens Nord/Sud, entre la rue Bélier et la rue Dugas Montbel	Le jeudi 30 août 2018, de 10h à 16h
9764	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint-Gervais	entre la rue Saint-Nestor et la rue Saint-Fulbert	A partir du lundi 27 août 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue Saint-Nestor et la rue Saint-Fulbert	A partir du lundi 27 août 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud seront gérés par du personnel de l'entreprise		au débouché sur la rue Saint-Nestor	A partir du lundi 27 août 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9765	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Clément Marot	entre l'avenue Jean Jaurès et le n° 61	A partir du mardi 28 août 2018 jusqu'au mardi 4 septembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9766	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Allée d'Italie	trottoir Sud, au droit du bâtiment ENS	Les lundi 27 août 2018 et mardi 28 août 2018
			le stationnement pour un véhicule de levage sera autorisé	Place de l'École	au droit du bâtiment ENS	
			le véhicule de levage pourra accéder sur l'allée d'Italie	Rue Jacques Monod	par la borne d'accès à la voie piétonne	
9767	Entreprises Perrier Tp - Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	des voies de desserte riverains à double sens seront matérialisées	Rue Henri Barbusse	chaussée Sud, sur 100 m de part et d'autre de la rue Professeur Roux	A partir du jeudi 30 août 2018 jusqu'au vendredi 30 novembre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre la rue Pierre Delore et la route de Vienne	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Sud, entre la rue Pierre Delore et la route de Vienne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Nord, sens Ouest/Est, entre la route de Vienne et la rue Pierre Delore	
					des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pierre Delore et la route de Vienne	
9768	Entreprise Imagerie Poncet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le déchargement au sol de matériaux à l'aide d'un camion bras	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Docteur Gailleton	sur 15 m, au droit du n° 4	Le lundi 6 août 2018, de 7h à 12h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée			
9769	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue d'Auvergne	entre la rue Sainte-Hélène et la place Ampère	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au vendredi 14 septembre 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Sainte-Hélène et la place Ampère	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9770	Entreprise Tln Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise (hors le samedi 11 et dimanche 12/06/2016)	Avenue Tony Garnier	trottoir Ouest, entre la rue P. Riboulet et la rue Professeur H. Curien	Les mercredi 8 août 2018 et jeudi 9 août 2018
				Rue Jonas Salk	trottoir Est, entre la rue P. Riboulet et la rue Professeur Curien	
				Rue Professeur Hubert Curien	trottoir Nord	
			le stationnement d'une nacelle sera autorisé sur le trottoir (hors le samedi 11 et dimanche 12/06/2016)	Avenue Tony Garnier	trottoir Ouest, entre la rue P. Riboulet et la rue Professeur H. Curien	
				Rue Jonas Salk	trottoir Est, entre la rue P. Riboulet et la rue Professeur Curien	
				Rue Professeur Hubert Curien	trottoir Nord	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier (hors le samedi 11 et dimanche 12/06/2016)	Rue Jonas Salk	côté Est, entre la rue P. Riboulet et la rue Professeur Curien	
				Rue Professeur Hubert Curien	côté Nord	
			9771	Entreprise Immo-partner	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	
la circulation des véhicules sera interdite	entre la rue Coysevox et la montée Saint-Sébastien					
9772	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Edouard Herriot	entre la place des Jacobins et la rue Thomassin	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au vendredi 24 août 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la place des Jacobins et la rue Thomassin	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au vendredi 24 août 2018
				Rue Thomassin	côté pair, entre le n° 6 et la rue du Président Edouard Herriot	
9773	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Octavio Mey	au droit de l'immeuble situé au n° 7	A partir du lundi 13 août 2018 jusqu'au vendredi 24 août 2018, de 8h à 17h
9774	Entreprise Premys	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Delandine	côté impair, sur 50 m au droit du n° 21	A partir du mercredi 8 août 2018 jusqu'au mercredi 5 septembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9775	Entreprise Elypsis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Moncey	au carrefour avec le cours Lafayette	A partir du lundi 13 août 2018 jusqu'au vendredi 17 août 2018, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 5	
9776	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lanterne	côté pair, sur 10 m au droit du n°8	Le jeudi 16 août 2018, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9777	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	Rue Auguste Comte	entre la rue Sala et la rue François Dauphin	Le jeudi 9 août 2018, de 9h à 16h
9778	Entreprise Utpm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 20 m, au droit du n° 65	Le jeudi 9 août 2018, de 9h à 16h
9779	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Eau du Grand Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bonnel Rue de la Villette	sur 30 m, entre le pont SNCF et la rue de la Villette sur 20 m, au Nord de la rue de Bonnel	A partir du lundi 13 août 2018 jusqu'au vendredi 14 septembre 2018, de 9h à 16h
9780	Entreprise Remuet Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	côté impair, sur 20 m au droit du n° 119	A partir du mardi 28 août 2018 jusqu'au jeudi 27 septembre 2018
9781	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'abattage d'arbres	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée de la Butte	sur 40 m, au droit du jardin situé au n° 20	A partir du jeudi 16 août 2018 jusqu'au vendredi 17 août 2018
9782	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	côté pair, sur 10 m au droit du n° 36	Le samedi 11 août 2018, de 8h à 17h
9783	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	Cours Lafayette	sur 10 m au droit du transformateur ERDF situé au n° 227, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise sur 10 m au droit du transformateur ERDF situé au n° 227	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018
9784	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement télécom	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	Rue Montgolfier	entre l'emprise de chantier et la rue de Créqui entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin entre le n° 19 et 21 au débouché sur la rue de Créqui	A partir du jeudi 16 août 2018 jusqu'au vendredi 17 août 2018, de 8h à 17h A partir du jeudi 16 août 2018 jusqu'au vendredi 17 août 2018 A partir du jeudi 16 août 2018 jusqu'au vendredi 17 août 2018, de 8h à 17h
9785	Entreprise Comp-toir des Revêtements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Sarrazin	côté impair, sur 9 m au droit du n° 1	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au dimanche 2 septembre 2018
9786	Entreprise Skarahone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation culturelle	la représentation d'un spectacle "Pinocchio au pays de Guignol" sera autorisée	Place des Célestins		Le dimanche 2 septembre 2018, de 17h30 à 19h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9787	Entreprise Grégory Buttigieg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Maurice	sur 15 m, au droit du n° 4	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au vendredi 24 août 2018
9788	Mairie du 8ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un forum des associations	la tenue d'un forum des associations et l'installation de 8 tentes (3mx3m) seront autorisées	Place Ambroise Courtois		Le dimanche 2 septembre 2018, de 9h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m, en face du n° 3	A partir du vendredi 31 août 2018, 8h, jusqu'au lundi 3 septembre 2018, 20h
9789	Entreprise Jean Lefèbre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Neyret	partie comprise entre la rue des Tables Claudiennes (T CSP Keolis) et la montée des Carmélites	A partir du mardi 7 août 2018 jusqu'au mercredi 8 août 2018, de 8h à 17h
			la circulation générale s'effectuera dans le transport collectif en site propre	Rue des Tables Claudiennes	sens Est/Ouest entre la rue Neyret et la rue Lucien Sportisse	
9790	Entreprise Conzague Werquin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Saint-Didier	côté Est, sur 15 m, entre la rue Saint-Pierre de Vaise et la rue de la Conciergerie	Les jeudi 9 août 2018 et vendredi 10 août 2018
9791	Entreprise Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Delore	côté impair, entre le n° 73 et le n° 75	Le jeudi 16 août 2018
9792	Entreprise Elypso	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Emile Zola	côté pair, sur 10 m au droit du n° 14	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au mercredi 5 septembre 2018
9793	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Rue Champier	trottoir pair, sur 20 m au droit du n° 2	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au vendredi 17 août 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, au droit du n° 2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m, des deux côtés au droit du n° 2	
9794	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la giration d'engins de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Genas	côté pair, entre le n° 82 et la rue Saint-Isidore	Les jeudi 30 août 2018 et vendredi 31 août 2018, de 7h à 18h30
9795	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duviard	sur 4 m, au droit de l'immeuble situé au n° 5	A partir du vendredi 17 août 2018 jusqu'au dimanche 16 septembre 2018
9796	Métropole de Lyon - Direction de la voirie et des entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Montée du Chemin Neuf	entre le n° 27 et la rue Tramassac	A partir du mercredi 8 août 2018 jusqu'au vendredi 17 août 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est (impairs), entre le n° 27 et la rue Tramassac	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9797	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Chartreux	au droit des n° 32 à 34, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 8 août 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 32 à 34	
9798	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des curages de colonnes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 15 m, au droit du n°41	Le lundi 20 août 2018, de 8h à 17h
9799	Entreprise Réponse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sala	côté pair, sur 10 m au droit du n° 28	A partir du lundi 27 août 2018 jusqu'au mercredi 26 septembre 2018
9800	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau en urgence	la circulation des cycles sera interdite	Boulevard des Canuts	sur la piste cyclable située en face des n° 69 à 71, les cycles auront obligation de circuler sur la voie de circulation générale	A partir du mardi 7 août 2018 jusqu'au vendredi 17 août 2018
			la circulation des piétons sera interdite		sur le trottoir situé en face des n° 69 à 71	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face des n° 69 à 71	
9801	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Imbert Colomès	sur 10 m au droit du n° 16	A partir du lundi 27 août 2018 jusqu'au vendredi 7 septembre 2018
9802	Entreprise Eiffage Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de l'Europe	sur le parking situé entre les rues Vauban, Garibaldi et Louis Blanc	A partir du lundi 27 août 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018
9803	Entreprise Cloisor	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoine Lumière	côté pair, sur 6,50 m au droit du n° 10	A partir du mercredi 8 août 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018
9804	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie (reprise quai bus)	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie (quai bus pont Winston Churchill R.D)	Cours d'Herbouville	sens Sud / Nord voie d'accès sur le pont Winston Churchill	A partir du mercredi 22 août 2018 jusqu'au jeudi 30 août 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
9805	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Lintier	côté pair, sur 10 m au droit du n° 4	A partir du lundi 3 septembre 2018 jusqu'au lundi 17 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9806	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Henri Gorjus	des 2 côtés de la chaussée entre le n° 39 et la rue Henri Chevalier	A partir du lundi 20 août 2018 jusqu'au vendredi 24 août 2018
				Rue Clos Savaron	des 2 côtés de la chaussée entre le n° 99 et la rue Henri Gorjus	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri Gorjus	des 2 côtés de la chaussée entre le n° 39 et la rue Henri Chevalier	
				Rue Clos Savaron	des 2 côtés de la chaussée entre le n° 99 et la rue Henri Gorjus	
9807	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des piétons sera interdite	Rue Marietton	côté Sud, entre la rue Saint-Simon et la rue du Souvenir	A partir du jeudi 9 août 2018 jusqu'au mardi 14 août 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Ouest/Est, entre la rue du Souvenir et la rue Saint-Simon	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue du Souvenir et la rue Saint-Simon	A partir du jeudi 9 août 2018 jusqu'au mardi 14 août 2018
9808	Entreprise Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 104	Le lundi 20 août 2018, de 8h à 14h
9809	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un renouvellement et branchements d'un réseau gaz	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Chemin de Montessuy	sur 30 m de part et d'autre du n° 18	A partir du samedi 11 août 2018 jusqu'au samedi 18 août 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du n° 18	
9810	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la reprise d'une fuite d'eau sur conduite en urgence	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Laure Diebold	sur 20 m au droit du n° 2	Le lundi 13 août 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 2	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9811	Entreprise Comte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Quai Jules Courmont	côté Ouest, entre la rue de la Barre et la rue Childebert	A partir du lundi 3 septembre 2018 jusqu'au jeudi 6 septembre 2018, de 7h à 16h30
				Rue de la Barre	côté impair, entre le quai Jules Courmont et la rue Bellecordière	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Quai Jules Courmont	côté Ouest, entre la rue de la Barre et la rue Childebert	
			un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence	Rue de la Barre	côté impair, entre le quai Jules Courmont et la rue Bellecordière	
				Quai Jules Courmont	côté Ouest, entre la rue de la Barre et la rue Childebert	
9812	Entreprise Certa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Dupont	sur 6 m au droit du n° 16	A partir du jeudi 30 août 2018 jusqu'au samedi 29 septembre 2018
9813	Entreprise Jean Lefèvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Genton	entre la rue Berthe Morisot et l'avenue Jean Mermoz	Les jeudi 16 août 2018 et vendredi 17 août 2018
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9814	Etablissement Burger "Booa"	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès de véhicules lourds à une zone de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Hermann Sabran	sur le trottoir situé au droit de l'impasse Devic, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	Les mardi 28 août 2018 et mercredi 29 août 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"		sur 15 m au droit de l'accès l'impasse Devic	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m en face de l'accès à l'impasse Devic	
9815	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue Docteur Edmond Locard	sur 100 m au droit du n° 88, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 20 août 2018 jusqu'au jeudi 20 septembre 2018, de 8h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 100 m au droit du n° 88, en dehors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 20 août 2018 jusqu'au jeudi 20 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9816	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laurent Vibert	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 11	Le mercredi 5 septembre 2018, de 8h à 17h
9817	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'un plateau surélevé sur chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de l'Argonne		A partir du lundi 20 août 2018 jusqu'au mercredi 22 août 2018, de 7h30 à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains	Avenue Général Frère	entre le boulevard Pinel et la rue Joseph Challier	
				Rue de l'Argonne	entre l'avenue Viviani et l'avenue Général Frère	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Général Frère	des deux côtés de la chaussée, sur 50 m de part et d'autre de la rue de l'Argonne	A partir du lundi 20 août 2018 jusqu'au mercredi 22 août 2018
		les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	Rue de l'Argonne	au débouché sur l'avenue Viviani	A partir du lundi 20 août 2018 jusqu'au mercredi 22 août 2018, de 7h30 à 18h	
9818	Entreprise Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations dans copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montgolfier	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 44 et n° 46	A partir du lundi 10 septembre 2018 jusqu'au vendredi 14 septembre 2018
				Rue Dugesclin	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 63	
9819	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de maintenance de l'éclairage public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue du Point du Jour	par tronçon successifs	A partir du lundi 10 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
9820	Métropole de Lyon - Direction de la propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'un silo à verre	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claude Joseph Bonnet	au droit de l'immeuble situé au n° 26	A partir du lundi 13 août 2018 jusqu'au vendredi 17 août 2018
9821	Entreprise Free Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement télécom	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Vaucanson		Le lundi 13 août 2018, de 8h à 10h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Général de Sève		
9822	Entreprise Cougnaud Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le transit de véhicules lourds	la circulation des véhicules sera interrompue ponctuellement	Montée Saint-Barthélémy	entre l'accès au n° 40 et la place de l'Antiquaille, pour permettre le passage à contre sens de la circulation d'un véhicule lourd	Le jeudi 9 août 2018, de 6h à 17h
			la circulation sera interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Cent Cinquante Huitième Ri		Le jeudi 9 août 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9823	Entreprise Jean Lefèvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Serl	la circulation des véhicules sera interdite en fonction des besoins du chantier	Rue Capitaine Elisabeth Boselli	chaussée Est, sens Sud/Nord entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Ranvier	A partir du lundi 13 août 2018 jusqu'au vendredi 17 août 2018, de 7h30 à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté Est, entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Ranvier	A partir du lundi 13 août 2018 jusqu'au vendredi 17 août 2018
9824	Entreprise Bouygues Bâtiment Sud-Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Béranger	sur le trottoir situé au droit des n° 6 à 6 bis, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 3 septembre 2018 jusqu'au dimanche 4 novembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 8 et le n° 1, la circulation s'effectuera sur les emplacements de stationnement libérés	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Est), entre le n° 8 et le n° 1	
9825	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Général de Miribel	sur 20 m au droit du n° 7	A partir du mardi 21 août 2018 jusqu'au lundi 3 septembre 2018, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 7	A partir du mardi 21 août 2018 jusqu'au lundi 3 septembre 2018
9826	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Général Frère	sens Ouest/Est, sur 30 m au droit du n° 90	A partir du vendredi 31 août 2018 jusqu'au lundi 10 septembre 2018, de 8h à 17h
			la piste cyclable sera interrompue			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 30 m au droit du n° 90	A partir du vendredi 31 août 2018 jusqu'au lundi 10 septembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9827	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Béranger	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 6	A partir du lundi 13 août 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9828	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Béranger	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 6	A partir du lundi 20 août 2018 jusqu'au vendredi 7 septembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9829	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Grande rue de la Guillotière	entre le n° 160 et n° 216	A partir du lundi 13 août 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 160 et n° 176	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
9830	Entreprise Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Maréchal Foch	partie comprise entre la rue Sully et la place Puvis de Chavannes	Le jeudi 9 août 2018, de 8h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la place Puvis de Chavannes et le n° 45	Le jeudi 9 août 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9831	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri IV	côté impair, sur 10 m au droit du n° 11	Le mercredi 8 août 2018
9832	Entreprises Jean Lefebvre/ Sols Confluences/ Defilippis/ Seea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	la circulation des cycles sera interdite	Rue Bellecombe	sur la piste cyclable, sens Nord/Sud, entre la rue Riboud et la rue d'Aubigny	A partir du mardi 7 août 2018 jusqu'au lundi 1 octobre 2018
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Maurice Flandin	entre la rue d'Aubigny et l'avenue Général Pompidou	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place de Francfort	côté Nord	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bellecombe	côté Ouest, entre la rue Riboud et la rue d'Aubigny côté Est, sur 20 m au Sud de la rue Riboud	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Maurice Flandin	entre la rue d'Aubigny et l'avenue Général Pompidou	
9833	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Quivogne	trottoir impair, sur 20 m au droit du n° 7	Le jeudi 9 août 2018
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Marc Antoine Petit et le cours Suchet	Le jeudi 9 août 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 7	Le jeudi 9 août 2018, de 9h à 15h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le jeudi 9 août 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9834	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Mazenod	sur 50 m, au droit de de la rue Duguesclin	A partir du lundi 13 août 2018 jusqu'au vendredi 31 août 2018, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 50 m, au droit de la rue Mazenod des deux côtés, sur 20 m de part et d'autre de la rue Mazenod	
				Rue Mazenod	des deux côtés, sur 20 m de part et d'autre de la rue Duguesclin	
9835	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Félix Faure	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Baraban	A partir du lundi 13 août 2018 jusqu'au lundi 20 août 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	sur 20 m, au Nord de l'avenue l'avenue Félix Faure	
				Avenue Félix Faure	côté Nord, sur 20 m de part et d'autre de la rue Baraban	
				Rue Baraban	des deux côtés, sur 20 m au Nord de l'avenue l'avenue Félix Faure	
9836	Entreprise Asten Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Président Edouard Herriot	trottoir Ouest, entre la place des Jacobins et la rue Thomassin	A partir du lundi 13 août 2018 jusqu'au vendredi 17 août 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la place des Jacobins et la rue Thomassin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9837	Entreprise Remuet Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	côté impair, sur 20 m au droit du n° 119	A partir du lundi 27 août 2018 jusqu'au jeudi 27 septembre 2018
9838	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chaponnay	sur 20 m, au droit du n° 70	A partir du lundi 27 août 2018 jusqu'au vendredi 7 septembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 70	
9839	Entreprise Pyramid	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-Isidore	côté impair, entre le cours Docteur Long et le n° 47	A partir du lundi 3 septembre 2018 jusqu'au vendredi 14 septembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le cours Docteur Long et le n° 47	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Docteur Long	sur 5 m, au droit du n° 31	
				Rue Saint-Isidore	côté pair, entre le cours Docteur Long et le n° 47	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9840	Entreprises Collet/ Stracchi/ Coiro Tp/ Gauthey/ Aximum/ Legros Tp/ Orane/ Eau du Grand Lyon/ Eiffage Route/ Asphalteurs Réunis/ Secatra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux du grand Hôtel Dieu	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jules Courmont	côté Ouest, entre la rue de la Barre et la rue Childebert	A partir du lundi 3 septembre 2018 jusqu'au samedi 16 février 2019
9841	Entreprise Beaufiles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	côté impair, sur 10 m à l'Est de la rue Vaubecour	A partir du lundi 3 septembre 2018 jusqu'au mardi 2 octobre 2018
9842	Entreprise Bep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Brest	sur 10 m, au droit du n° 25	A partir du lundi 3 septembre 2018 jusqu'au lundi 17 septembre 2018
9843	Entreprise Alain Leny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mazard	sur 6 m, au droit du n° 6	A partir du lundi 3 septembre 2018 jusqu'au lundi 17 septembre 2018
9844	Entreprise Comp-toir des Revêtements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Emile Zola	sur 10 m, au droit du n° 15	A partir du lundi 6 août 2018 jusqu'au jeudi 4 octobre 2018
9845	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sainte-Hélène	entre la rue Victor Hugo et la rue Auguste Comte	A partir du mercredi 8 août 2018 jusqu'au jeudi 9 août 2018, de 9h à 16h
9846	Entreprise Infinity Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue François Dauphin	côté impair, sur 10 m au droit du n° 13	Le vendredi 31 août 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de la Charité et la rue Auguste Comte	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 10 m au droit du n° 13	
9847	Entreprise Real Lacroix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bichat	sur 10 m, au droit du n° 23	A partir du mercredi 5 septembre 2018 jusqu'au vendredi 7 septembre 2018
9848	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoine Charial	sur 15 m, au droit du n° 131	Le mercredi 5 septembre 2018, de 8h à 12h

Régistre de l'année 2018

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Délégation Générale aux Ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
De Marco	Virginie	Assistante de conservation	Stagiaire	01/09/18	Bibliothèque municipale	Détachement pour stage
Chomienne	Patrice	Attaché principal	Titulaire	24/08/18	Education	Maintien en détachement
Gris	Claudie	Bibliothécaire	Titulaire	10/07/18	Bibliothèque municipale	Mutation
Danerol	Aurore	Educateur jeunes enfants	Stagiaire	01/08/18	Enfance	Nomination stagiaire
Kara	Farid	Adjoint technique	Stagiaire	01/08/18	Sécurité prévention	Nomination stagiaire
Perret	Marie Emmanuelle	Attaché principal	Stagiaire	01/06/18	Immobilier / Travaux	Nomination stagiaire
Bonamy	Sabrina	Adjoint administratif	Non titulaire	14/08/18	Culture	Recrutement complément temps partiel
Sartorius	Julie	Atsem principal de 2ème classe	Contractuel	01/09/17	Education	Recrutement complément temps partiel
Ben Dris	Norchane	Atsem principal de 2ème classe	Contractuel	01/09/17	Education	Recrutement pour complément de temps partiel
Blondel	Anaïs	Rédacteur	Titulaire	27/08/18	Eclairage urbain	Recrutement par mutation
Moultou	Sophie	Adjoint technique	Titulaire	27/08/18	Enfance	Recrutement par mutation
Nguyen	Thi Quynh Nhu	Adjoint technique	Contractuel	01/07/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Poyendeh	Shahrazad	Adjoint technique	Contractuel	01/07/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Abdi	Naoelle	Adjoint administratif	Contractuel	15/05/18	Immobilier Travaux	Recrutement remplaçant
Daoussi	Nassim	Adjoint technique	Non titulaire	04/12/17	Culture	Recrutement remplaçant
Dufraisseix	Emma	Adjoint administratif territorial	Contractuel	01/07/18	Immobilier Travaux	Recrutement remplaçant
Husson	Benoit	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/06/18	Immobilier Travaux	Recrutement remplaçant
Lanvin	Cédric	Atsem principal de 2ème classe	Contractuel	01/09/17	Education	Recrutement remplaçant
Nemoz	Damien	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/06/18	Immobilier Travaux	Recrutement remplaçant
Duport	Philippe Claude	Technicien	Non titulaire	01/07/18	Halles Paul Bocuse	Recrutement remplacement
Longin	Ludovic	Adjoint technique principal de 2ème classe	Non titulaire	06/08/18	Eclairage urbain	Recrutement remplacement
Almany	Diangou	Adjoint technique	Contractuel	01/07/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Bœuf	Stephan	Adjoint technique	Contractuel	01/07/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Cécilia	Sandra	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	01/07/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Charret	Audrey	Adjoint technique	Contractuel	01/07/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Creuzet	Mélanie	Adjoint technique	Contractuel	01/07/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Maillet	Anaïs	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	01/07/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Olivier	Maëlle	Adjoint technique	Contractuel	01/07/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Petrich	Homer	Adjoint technique principal de 2ème classe	Non titulaire	27/08/18	Culture	Recrutement remplaçant
Mendes	Hamed	Adjoint technique	Contractuel	01/04/18	Immobilier / Travaux	Recrutement occasionnel
Fouard	Brigitte	Atsem principal de 2ème classe	Titulaire	01/09/18	Education	Réintégration

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Murigneux	Stéphanie	Adjoint technique territorial	Stitulaire	01/09/18	Education	Réintégration
Aourir	Ouahbia	Atsem principal de 2ème classe	Stagiaire	01/03/18	Education	Détachement pour stage interne VDL/CCAS
Djari	Farida	Adjoint technique territorial	Stagiaire	25/10/17	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Hamidat	Sania	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/09/17	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Marfouk	Aziza	Atsem principal de 2ème classe	Stagiaire	01/09/18	Education	Nomination stagiaire catégorie C

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 23 au 28 juillet 2018

DP 069 382 18 01605 déposée le 23 juillet 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 4 rue de la Barre Lyon 2ème Superficie du terrain : 546 m² - Demandeur : Le Grand Café Lyonnais 4 rue de la Barre 69002 Lyon - Mandataire : M. Epitalbra Philippe

DP 069 386 18 01606 déposée le 23 juillet 2018 - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 22 rue Vendôme Lyon 6ème Superficie du terrain : 361 m² - Demandeur : M. Griboval Philippe 22 rue Vendôme 69006 Lyon

DP 069 383 18 01607 déposée le 23 juillet 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en hébergement hôtelier - Terrain : 51 rue Léon Jouhaux Lyon 3ème Superficie du terrain : 2120 m² - Demandeur : Foncière Raty 28 92 boulevard de l'Europe 69008 Lyon - Mandataire : M. Raty Stanislas

DP 069 381 18 01608 déposée le 23 juillet 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 4 rue de la Bourse Lyon 1er Superficie du terrain : 420 m² - Demandeur : Sarl Paco 4 rue de la Bourse 69001 Lyon - Mandataire : M. Conesa Thierry

DP 069 385 18 01609 déposée le 23 juillet 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 50 rue Tramassac Lyon 5ème Superficie du terrain : 345 m² - Demandeur : M. Gross Jean-Philippe 50 rue Tramassac 69005 Lyon

DP 069 388 18 01610 déposée le 23 juillet 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 125 route de Vienne Lyon 8ème Superficie du terrain : 373 m² - Demandeur : Sas Zz 125 route de Vienne 69008 Lyon - Mandataire : M. Hajem

DP 069 383 18 01611 déposée le 23 juillet 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 197 rue Vendôme Lyon 3ème Superficie du terrain : 399 m² - Demandeur : Régie Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon - Mandataire : M. Sornin

DP 069 388 18 01612 déposée le 23 juillet 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 19 rue Berchet Lyon 8ème Superficie du terrain : 309 m² - Demandeur : Administration d'immeubles Bari 14 rue Tronchet 69006 Lyon - Mandataire : M. Reynaud Jérémie

DP 069 385 18 01613 déposée le 23 juillet 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 50 rue Joliot Curie Lyon 5ème Superficie du terrain : 19308 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Michaud Didier

DP 069 381 18 01614 déposée le 23 juillet 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 84 boulevard de la Croix Rousse Lyon 1er Superficie du terrain : 444 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Michaud Didier

DP 069 387 18 01616 déposée le 24 juillet 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 4 rue Victor Lagrange Lyon 7ème Superficie du terrain : 793 m² - Demandeur : M. Piaseczny Rémy 24 rue du Collombier 69007 Lyon

DP 069 386 18 01617 déposée le 24 juillet 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 102 cours Vitton Lyon 6ème Superficie du terrain : 237 m² - Demandeur : Boulangerie La Tradition 6 rue des Emeraudes 69006 Lyon - Mandataire : M. Bayard Alain

DP 069 387 18 01618 déposée le 24 juillet 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en hébergement hôtelier - Terrain : 7 rue Gustave Nadaud Lyon 7ème Superficie du terrain : 1594 m² - Demandeur : M. Burke Yan 29 rue Juliette Récamier 69906 Lyon

DP 069 387 18 01619 déposée le 24 juillet 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en hébergement hôtelier - Terrain : 9 rue Gustave Nadaud Lyon 7ème Superficie du terrain : 1594 m² - Demandeur : M. Burke Yan 29 rue Juliette Récamier 69906 Lyon

DP 069 386 18 01620 déposée le 24 juillet 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 25 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème Superficie du terrain : 197 m² - Demandeur : Le Tchanke des Brotteaux 8 avenue Karl Marx 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Marandon Clément

DP 069 387 18 01621 déposée le 24 juillet 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 10 rue des Trois Pierres Lyon 7ème Superficie du terrain : 236 m² - Demandeur : Sci Ngd 38 chemin de la Lié Pontée 01570 Manziat - Mandataire : Mme Genty Nadège

DP 069 386 18 01622 déposée le 23 juillet 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 28 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème Superficie du terrain : 457 m² - Demandeur : Crcamce 1 rue Pierre de Truchis de Lays 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Mandataire : Mme Dall'Aglio Michèle

DP 069 383 18 01623 déposée le 24 juillet 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 124 avenue Maréchal de Saxe Lyon 3ème Superficie du terrain : 287 m² - Demandeur : Pharmacie de Saxe 124 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon - Mandataire : Mme Pajot Emilie

DP 069 387 18 01624 déposée le 24 juillet 2018 - Projet : Installation d'un bâtiment modulaire - Surface créée : 12 m² - Terrain : 87 rue Béchevelin Lyon 7ème Superficie du terrain : 2879 m² - Demandeur : Grand Lyon Thd 37 rue Voltaire 69003 Lyon - Mandataire : M. Dumas Antoine

DP 069 383 18 01625 déposée le 24 juillet 2018 - Projet : Ravalement de façade avec réfection de toiture - Terrain : 1 place Antonin Jutard Lyon 3ème Superficie du terrain : 412 m² - Demandeur : Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Recour Quentin

DP 069 382 18 01626 déposée le 24 juillet 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 33 quai Gailleton Lyon 2ème Superficie du terrain : 148 m² - Demandeur : Bet Savie 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savie Martial

DP 069 382 18 01627 déposée le 24 juillet 2018 - Projet : Installation d'une antenne de téléphonie mobile - Terrain : 6 rue Marcel Rivière Lyon 2ème Superficie du terrain : 866 m² - Demandeur : Bouygues Télécom 1 boulevard Vivier Merle 69444 Lyon Cedex 03 - Mandataire : Mme Biolchini Sophie

DP 069 383 18 01628 déposée le 25 juillet 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 90-94 cours Lafayette Lyon 3ème Superficie du terrain :

terrain : 7312 m² - Demandeur : Dcb International 30 quai Perrache 69002 Lyon - Mandataire : M. Rudigoz Bertrand

DP 069 383 18 01629 déposée le 25 juillet 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 25 cours Albert Thomas Lyon 3ème Superficie du terrain : 3776 m² - Demandeur : Sci 25 Cours Albert Thomas 25 cours Albert Thomas 69003 Lyon - Mandataire : M. Babey Jean Paul

DP 069 384 18 01630 déposée le 25 juillet 2018 - Projet : Surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 14 m² - Terrain : 11 rue Niepce Lyon 4ème Superficie du terrain : 335 m² - Demandeur : Mme Vandermarcq Charlotte 32 b rue Eugène Pons 69004 Lyon

DP 069 383 18 01631 déposée le 25 juillet 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 44 rue Saint-Maximin Lyon 3ème Superficie du terrain : 3325 m² - Demandeur : M. Paquet Nicolas 44 rue Saint-Maximin 69003 Lyon

DP 069 387 18 01632 déposée le 25 juillet 2018 - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 76 rue Pasteur Lyon 7ème Superficie du terrain : 24525 m² - Demandeur : Universite Jean Moulin Lyon 3 6 cours Albert Thomas 69355 Lyon Cedex 08 - Mandataire : M. Comby Jacques

DP 069 385 18 01634 déposée le 25 juillet 2018 - Projet : Modification de façade et remplacement de menuiseries - Terrain : 4 montée du Garillan Lyon 5ème Superficie du terrain : 223 m² - Demandeur : Mme Coudroy De Lille Lydia 4 montée du Garillan 69005 Lyon

DP 069 388 18 01635 déposée le 25 juillet 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 100 boulevard Ambroise Paré Lyon 8ème Superficie du terrain : 504 m² - Demandeur : Génération Façades 56 route de Brignais 69630 Chaponost - Mandataire : M. Vieira Jérémie

DP 069 383 18 01636 déposée le 25 juillet 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 12 rue Mazenod Lyon 3ème Superficie du terrain : 334 m² - Demandeur : M. Guillot Calixte 12 rue Mazenod 69003 Lyon

DP 069 381 18 01637 déposée le 25 juillet 2018 - Projet : Construction d'une terrasse - Terrain : 59 montée de la Grande Côte Lyon 1er Superficie du terrain : 3 m² - Demandeur : Même pas en rêve 59 Montée de la Grande Côte 69001 Lyon - Mandataire : Mme Hayart Stéphanie

DP 069 389 18 01638 déposée le 25 juillet 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 1 place Pierre Puget Lyon 9ème Superficie du terrain : 513 m² - Demandeur : 2TCZ 5 route du Chapoly 69290 Saint-Genis-les-Ollières - Mandataire : M. Fournel Julien

DP 069 381 18 01639 déposée le 26 juillet 2018 - Projet : Installation d'un portillon - Terrain : 15 montée de la Butte Lyon 1er Superficie du terrain : 394 m² - Demandeur : Mme Jouanne Yuliya 15 montée de la Butte 69001 Lyon

DP 069 389 18 01640 déposée le 26 juillet 2018 - Projet : Réhabilitation d'une maison individuelle - Terrain : 14 rue Ernest Fabrègue Lyon 9ème Superficie du terrain : 1298 m² - Demandeur : M. Rigault Julien 19 rue du Lac 69003 Lyon

DP 069 386 18 01641 déposée le 26 juillet 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 78 rue Tronchet Lyon 6ème Superficie du terrain : 314 m² - Demandeur : Habitat et Humanisme Rhone 9 rue Mathieu Varille 69007 Lyon - Mandataire : M. De Chalus Matthieu

DP 069 382 18 01642 déposée le 26 juillet 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 3 rue Boissac Lyon 2ème Superficie du terrain : 471 m² - Demandeur : Bizouard Goubert 26 place Bellecour 69002 Lyon - Mandataire : M. Baghdassarian Patrick

DP 069 385 18 01643 déposée le 26 juillet 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 17 allée Henriette Lyon 5ème Superficie du terrain : 357 m² - Demandeur : Generation Façades 56 route de Brignais 69630 Chaponost - Mandataire : M. Reynaud Thomas

DP 069 382 18 01644 déposée le 26 juillet 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 66 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème Superficie du terrain : 452 m² - Demandeur : Sephora 41 rue d'Ivry 92200 Neuilly Sur Seine - Mandataire : M. Cohort Philippe

DP 069 387 18 01645 déposée le 26 juillet 2018 - Projet : Modification et ravalement de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 14-24 rue Jacques Monod Lyon 7ème Superficie du terrain : 1142 m² - Demandeur : Syndic Lyonnais et Gérance 243 Grande rue de la Guillotière 69007 Lyon - Mandataire : M. Fayolle Ludovic

DP 069 381 18 01646 déposée le 26 juillet 2018 - Projet : Installation de 3 antennes relais de téléphonie mobile - Terrain : 5 rue Marie Anne Lerouquier Lyon 1er Superficie du terrain : 2883 m² - Demandeur : Orange Uprse Zone Lyon 8 rue du Dauphiné 69424 Lyon Cedex 03 - Mandataire : Mme Ouadi Nejma

DP 069 388 18 01647 déposée le 26 juillet 2018 - Projet : Surélévation d'un logement avec modification de façade - Surface créée : 18 m² - Terrain : 6 rue Pierre Delore Lyon 8ème Superficie du terrain : 372 m² - Demandeur : M. Haddad Abdelkrim 6 rue Pierre Delore 69008 Lyon

DP 069 387 18 01648 déposée le 26 juillet 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en hébergement hôtelier - Terrain : 8 quai Claude Bernard Lyon 7ème Superficie du terrain : 362 m² - Demandeur : Les Fontaines du Luxembourg 5 rue Corneille 75006 Paris - Mandataire : M. Bonrepaux Jean-Baptiste

DP 069 384 18 01649 déposée le 26 juillet 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 9 rue Belfort Lyon 4ème Superficie du terrain : 514 m² - Demandeur : Toiture et façade 12 avenue Salvador Allende 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Chaigne Tristan

DP 069 388 18 01650 déposée le 26 juillet 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 2 impasse Jean Jaurès Lyon 8ème Superficie du terrain : 296 m² - Demandeur : Sas Germain Henri 15 rue Marius Berliet 69380 Chazay d'Azergues - Mandataire : M. Germain Sébastien

DP 069 389 18 01651 déposée le 26 juillet 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 42 rue Saint-Pierre de Vaise Lyon 9ème Superficie du terrain : 277 m² - Demandeur : Les Charpentiers d'aujourd'hui 13 rue Marius Berliet 69380 Chazay d'Azergues - Mandataire : M. Germain Sébastien

DP 069 382 18 01652 déposée le 26 juillet 2018 - Projet : Réfection de souche de cheminée - Terrain : 27 rue Ferrandière Lyon 2ème Superficie du terrain : 506 m² - Demandeur : Bari 14 rue Tronchet 69006 Lyon - Mandataire : M. Reynaud Jérémie

DP 069 382 18 01653 déposée le 26 juillet 2018 - Projet : Réfection de souche de cheminée - Terrain : 2 quai Victor Augagneur Lyon 2ème Superficie du terrain : 0 m² - Demandeur : Bari 14 rue Tronchet 69006 Lyon - Mandataire : M. Reynaud Jérémie

DP 069 381 18 01654 déposée le 27 juillet 2018 - Projet : Réfection de chaussée - Terrain : rue Ornano Lyon 1er Superficie du terrain : 1189 m² - Demandeur : Metropole De Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Le Président

DP 069 381 18 01655 déposée le 27 juillet 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 94 montée de la Grande Côte Lyon 1er Superficie du terrain : 249 m² - Demandeur : M. Chiuzzi Robin 14 avenue de Saxe 69006 Lyon

DP 069 382 18 01656 déposée le 27 juillet 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 18 rue des Remparts d'Ainay Lyon 2ème Superficie du terrain : 236 m² - Demandeur : Rfl 25 avenue du 8 Mai 1945 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Köse Emin

DP 069 383 18 01657 déposée le 26 juillet 2018 - Projet : Réfection de souche de cheminée - Terrain : 2 quai Victor Augagneur Lyon 3ème Superficie du terrain : 468 m² - Demandeur : Bari 14 rue Tronchet 69006 Lyon - Mandataire : M. Reynaud Jérémie

DP 069 385 18 01658 déposée le 27 juillet 2018 - Projet : Installation d'un portail, d'un portillon et d'une clôture - Terrain : 26-28 rue du Commandant Charcot Lyon 5ème Superficie du terrain : 4247 m² - Demandeur : Régie Foncia Lyon 140 rue Garibaldi 69451 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Delacour Wilfried

DP 069 387 18 01659 déposée le 27 juillet 2018 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : Lyon 7ème Superficie du terrain : 4683 m² - Demandeur : Ares 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux la Pape - Mandataire : M. Fallecker Daniel

DP 069 387 18 01660 déposée le 27 juillet 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 4-6 rue Alphonse Daudet Lyon 7ème Superficie du terrain : 2024 m² - Demandeur : Ares 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux la Pape - Mandataire : Mme Dalmasso Irène

DP 069 386 18 01661 déposée le 27 juillet 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 60 rue Ney Lyon 6ème Superficie du terrain : 182 m² - Demandeur : M. Pietriga Guy 14 rue du 11 Juillet 1944 39270 Dompierre Sur Mont

DP 069 386 18 01662 déposée le 27 juillet 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 47 avenue Franklin Roosevelt Lyon 6ème Superficie du terrain : 346 m² - Demandeur : Marioinaud 115 rue Reaumur 75002 Paris - Mandataire : M. Beti Gabriel

DP 069 383 18 01663 déposée le 27 juillet 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 27 cours Gambetta Lyon 3ème Superficie du terrain : 361 m² - Demandeur : Regie De Vendin 10 rue Roger Salengro 69009 Lyon - Mandataire : Mme Chizauet Marion

DP 069 382 18 01664 déposée le 27 juillet 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 28 rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 1871 m² - Demandeur : Sci Lyon 1 14 rue Gorge de Loup 69009 Lyon - Mandataire : Mme Dabat Maylis

DP 069 381 18 01665 déposée le 27 juillet 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 6 cours Général Giraud Lyon 1er Superficie du terrain : 1226 m² - Demandeur : M. Mérieux Alexandre 6 cours Général Giraud 69001 Lyon

DP 069 383 18 01666 déposée le 27 juillet 2018 - Projet : Modification de façade et de clôture - Terrain : 289 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie

du terrain : 3713 m² - Demandeur : Ville de Lyon Dgtb Secteur 3/6 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 385 18 01667 déposée le 27 juillet 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 195 montée de Choulans Lyon 5ème Superficie du terrain : 318 m² - Demandeur : Les Charpentiers d'aujourd'hui 13 rue Marius Berliet 69380 Chazay d'Azergues - Mandataire : M. Germain Sébastien

DP 069 381 18 01668 déposée le 27 juillet 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 2 rue Duroc Lyon 1er Superficie du terrain : 140 m² - Demandeur : Bet Savle 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 23 au 28 juillet 2018

PC 069 388 14 00033 M04 déposé le 26 juillet 2018 Modificatif - Projet : Construction d'un ensemble de 377 logements, de 2 commerces, de 2 bureaux, d'un bowling, et création de 360 aires de stationnement - Surface créée : 25699 m² - Terrain : 60 Rue Marius Berliet Lyon 8ème Superficie du terrain : 8566 m² - Demandeur : Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers 69006 Lyon - Mandataire : Mme Moisson Laure - Auteur : Intens Cité 23 rue de Cronstadt 75015 Paris

PC 069 389 15 00027 M03 déposé le 26 juillet 2018 Modificatif - Projet : Démolition de garages, construction de 30 logements, réhabilitation d'un immeuble et création de 32 aires de stationnement - Surface créée : 1069 m² - Terrain : 28 quai Paul Sédallian Lyon 9ème Superficie du terrain : 1866 m² - Demandeur : Sccv Quai Sédallian 13 b quai Pierre Scize 69009 Lyon - Mandataire : M. Clemente Mario - Auteur : Bruno Curis Sarl 25 rue Bossuet 69006 Lyon

PC 069 382 15 00370 M01 déposé le 23 juillet 2018 Modificatif - Projet : Ravalement de façade, changement de menuiseries, création d'abris poubelles, et installation d'une clôture - Terrain : 68 Rue Mercière Lyon 2ème Superficie du terrain : 482 m² - Demandeur : Novapal 1 quai Jules Courmont 69289 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Palluis Jean-Marc - Auteur : Mme Remond Cécile 5 Place Edgar Quinet 69006 Lyon

PC 069 385 15 00376 M02 déposé le 27 juillet 2018 Modificatif - Projet : Réfection de toiture, ravalement de façade, réaménagement intérieur des logements et création de 2 logements ; - Surface créée : 2 m² - Terrain : 12 rue Lainerie Lyon 5ème Superficie du terrain : 125 m² - Demandeur : Compagnie Lyonnaise Immobilière 30 quai Claude Bernard 69007 Lyon - Mandataire : M. Gagneux Nicolas - Auteur : M. Nussle Jérôme 5 rue Jussieu 69002 Lyon

PC 069 387 16 00386 M01 déposé le 25 juillet 2018 Modificatif - Projet : Construction d'un bâtiment de 40 logements avec création de 34 aires de stationnement - Surface créée : 2728 m² - Terrain : 372-374 rue Garibaldi Lyon 7ème Superficie du terrain : 728 m² - Demandeur : Cogedim Grand Lyon 57 rue Servient 69003 Lyon - Mandataire : M. Vanot Matthieu - Auteur : Axe Architecture 116 rue Hénon 69004 Lyon

PC 069 385 17 00137 M01 déposé le 27 juillet 2018 Modificatif - Projet : Démolition et reconstruction d'une annexe à l'habitation - Surface créée : 14 m² - Terrain : 37 montée Saint-Laurent Lyon 5ème Superficie du terrain : 3658 m² - Demandeur : Mme Vuillermet Porretta Françoise 37 montée Saint-Laurent 69005 Lyon - Auteur : M. Dambuyant Alexis 41 rue Malesherbes 69006 Lyon

PC 069 384 17 00196 M01 déposé le 25 juillet 2018 Modificatif - Projet : Démolition d'un bâtiment, construction d'un immeuble de 14 logements et création de 16 aires de stationnement - Surface créée : 749 m² - Terrain : 5 Montée Georges Kubler Lyon 4ème Superficie du terrain : 487 m² - Demandeur : Fornas Promotion - Construction 130 rue Pierre Corneille 69003 Lyon - Mandataire : M. Fornas Michel - Auteur : Soho Architecture et Urbanisme 30 quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02

PC 069 384 17 00310 M02 déposé le 27 juillet 2018 Modificatif - Projet : Démolition d'un logement et construction d'une maison individuelle et d'une piscine. - Surface créée : 219 m² - Terrain : 19 rue Chazière Lyon 4ème Superficie du terrain : 1786 m² - Demandeur : Sci 19 Chazière 8 chemin de Balme Baron 69140 Rillieux la pape - Mandataire : M. Condamin Christophe - Auteur : M. Léger Anthony 128 avenue Thiers 69006 Lyon

PC 069 384 17 00349 M02 déposé le 26 juillet 2018 Modificatif - Projet : Surélévation d'une maison individuelle et construction d'une piscine - Surface créée : 30 m² - Terrain : 14 chemin du Vallon Lyon 4ème Superficie du terrain : 1916 m² - Demandeur : Mme Smolders Virginie 21 place Tabareau 69004 Lyon - Auteur : Architecture et Bois Laferrière Julien 23 rue des Macchabées 69005 Lyon

PC 069 383 17 00419 M01 déposé le 26 juillet 2018 Modificatif - Projet : Extension, rénovation d'une maison individuelle et modification de toiture - Surface créée : 43 m² - Terrain : 216 avenue Félix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 1417 m² - Demandeur : M. Perillat Sylvain 67 rue Jean Jaurès 69100 Villeurbanne - Auteur : M. Perillat Sylvain 60 rue Racine 69100 Villeurbanne

PC 069 388 17 00431 M01 déposé le 27 juillet 2018 Modificatif - Projet : Construction de deux immeubles (soit 53 logements), de bureaux et création de 49 aires de stationnement - Surface créée : 3780 m² - Terrain : 283-287 avenue Berthelot et 92 rue Villon Lyon 8ème Superficie du terrain : 1086 m² - Demandeur : Snc Marignan Résidences 107 rue Servient 69442 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Bonnet Jean Xavier - Auteur : M. Dalmas Didier 60 Rue Des Deux Amants 69009 Lyon

PC 069 385 18 00223 déposé le 23 juillet 2018 - Projet : Extension d'une maison individuelle et création d'une piscine. - Surface créée : 52 m² - Terrain : 7 rue Docteur Edmond Locard Lyon 5ème Superficie du terrain : 489 m² - Demandeur : M. Dalle Bertrand 7 rue Docteur Edmond Locard 69005 Lyon

PC 069 385 18 00224 déposé le 23 juillet 2018 - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 142 m² - Terrain : 11 rue des Noyers Lyon 5ème Superficie du terrain : 1200 m² - Demandeur : M. Hassoun Ahmad 4 b rue des Noyers 69005 Lyon - Auteur : M. Al Hakim Thomas 236 rue André Philip 69003 Lyon

PC 069 382 18 00225 déposé le 23 juillet 2018 - Projet : Changement de destination de logements en bureaux - Terrain : 1 rue Colonel Chambonnet Lyon 2ème Superficie du terrain : 1329 m² - Demandeur : Sci du Saquin 50 rue de Saint-Cyr 69009 Lyon - Mandataire : M. Genin Cédric - Auteur : Mme Remond Cécile 5 place Edgar Quinet 69006 Lyon

PC 069 383 18 00226 déposé le 23 juillet 2018 - Projet : Construction d'une terrasse - Terrain : 53 rue Pierre Bonnaud Lyon 3ème Superficie du terrain : 422 m² - Demandeur : M. Armata Pascal 53 rue Pierre Bonnaud 69003 Lyon

PC 069 389 18 00227 déposé le 23 juillet 2018 - Projet : Surélévation d'un immeuble de bureaux - Surface créée : 143 m² - Terrain : 1 rue de Montribloud Lyon 9ème Superficie du terrain : 9043 m² - Demandeur : Triangle Generation Humanitaire 1 rue de Montribloud 69009 Lyon - Mandataire : M. Lombard Christian - Auteur : M. Perche Laurent 14 rue Pailleron 69004 Lyon

PC 069 384 18 00229 déposé le 24 juillet 2018 - Projet : Installation de deux bâtiments modulaires - Surface créée : 210 m² - Terrain : 82 rue Hénon Lyon 4ème Superficie du terrain : 14273 m² - Demandeur : Région Rhône Alpes 1 esplanade François Mitterrand 69269 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Le Président - Auteur : M. Suply Guillaume 44 rue Saint-Georges 69005 Lyon

PC 069 383 18 00230 déposé le 27 juillet 2018 - Projet : Construction d'un immeuble de 24 logements avec création de 29 aires de stationnement - Surface créée : 1477 m² - Terrain : 41b-43 avenue Lacassagne Lyon 3ème Superficie du terrain : 539 m² - Demandeur : Sogerim 82 avenue Maréchal de Sawe 69003 Lyon - Mandataire : M. Vincent Patrick - Auteur : M. Ballandras Daniel 36 rue Victorien Sardou 69007 Lyon

PC 069 389 18 00231 déposé le 27 juillet 2018 - Projet : Réhabilitation d'un immeuble de logements - Surface créée : 626 m² - Terrain : 241-249 avenue du Plateau Lyon 9ème Superficie du terrain : 7928 m² - Demandeur : Sacvl 36 quai Fulchiron 69245 Lyon Cedex 05 - Mandataire : M. Lamoulen Eric - Auteur : Htvs Architecture 2 rue de la Gare 69009 Lyon

PC 069 389 18 00232 déposé le 27 juillet 2018 - Projet : Création de 8 logements et de 14 aires de stationnement - Surface créée : 555 m² - Terrain : 14 rue Louis Bouquet Lyon 9ème Superficie du terrain : 1583 m² - Demandeur : Wigos Cote Lyon 9 3 avenue Didier Daurat 31400 Toulouse - Mandataire : M. Roucher Gilles - Auteur : M. Marie Jean- Emmanuel 76 rue de Sèze 69006 Lyon

PC 069 385 18 00234 déposé le 27 juillet 2018 - Projet : Aménagement intérieur avec réfection de devanture - Terrain : 10 rue de la Bombarde Lyon 5ème Superficie du terrain : 302 m² - Demandeur : Sci de la Bombarde 10 rue de la Bombarde 69005 Lyon - Mandataire : Mme Belfkira Dalila

Permis de démolir déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 23 au 28 juillet 2018

PD 069 388 18 00021 déposé le 26 juillet 2018 - Projet : Démolition d'un immeuble de logements étudiants - Terrain : 29 rue du Professeur Nicolas Lyon 8ème Superficie du terrain : 19474 m² - Demandeur : Crous De Lyon 59 rue de la Madeleine 69365 Lyon Cedex 7 - Mandataire : M. Chazal Christian

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 23 au 28 juillet 2018

US 069 388 18 00409 déposé le 23 juillet 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 52 m² en cabinet médical - Terrain : 24 rue Saint-Maurice Lyon 8ème Superficie du terrain : 638 m² - Demandeur : Mme Plantard Marie-Emilie 130 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon - Auteur : Régie Monplaisir 31 bis rue Saint- Nestor 69008 Lyon

US 069 386 18 00412 déposé le 24 juillet 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 74,59 m² en bureau - Terrain : 69 rue Louis Blanc Lyon 6ème Superficie du terrain : 615 m² - Demandeur : Mme Jacquemoud Véronique 128 rue de la Boétie 75008 Paris - Auteur : JPG Gaudard Coulard 71 rue Tronchet 69006 Lyon

US 069 386 18 00413 déposé le 27 juillet 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 74,59 m² en bureau - Terrain : 69 rue Louis Blanc Lyon 6ème Superficie du terrain : 615 m² - Demandeur : Mme Guinard Carole 19 rue Curie 69006 Lyon - Auteur : JPG Gaudard Coulard 71 rue Tronchet 69006 Lyon

US 069 381 18 00414 déposé le 23 juillet 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 59,55 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 rue Coustou Lyon 1er Superficie du terrain : 213 m² - Demandeur : M. Thievon Fabrice 288 bis allée des Frênes 69300 Caluire-et-Cuire - Auteur : Régie Agis 101 rue de Sèze 69006 Lyon

US 069 381 18 00415 déposé le 24 juillet 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 32,27 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 20 rue de l'Annonciade Lyon 1er Superficie du terrain : 270 m² - Demandeur : Mme Gonthier Françoise 1340 chemin Coucourdon 26120 Upie - Auteur : Galys 63 rue de la République 69002 Lyon

US 069 385 18 00416 déposé le 25 juillet 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 22,39 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 1 rue Saint-Paul Lyon 5ème Superficie du terrain : 93 m² - Demandeur : Mme Menu Camille 1 rue Saint-Paul 69005 Lyon - Auteur : Colbert Regie 72 cours Charlemagne 69005 Lyon

US 069 385 18 00417 déposé le 26 juillet 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 110 m² en cabinet d'expertise comptable - Terrain : 10 B rue du Fort Saint-Irénée Lyon 5ème Superficie du terrain : 14831 m² - Demandeur : M. Luchetta Mathieu 10 B rue du Fort Saint-Irénée 69005 Lyon - Auteur : Gestion & Patrimoine Lescuyer 81 rue Montgolfier 69455 Lyon Cedex 06

US 069 384 18 00418 déposé le 26 juillet 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 50 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 9 rue Gigodot Lyon 4ème Superficie du terrain : 60 m² - Demandeur : M. Gulluni Damien Rodolphe 4 rue du Jura 74100 Annemasse - Auteur : Régie Lescuyer 81 rue Montgolfier 69006 Lyon

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 23 au 28 juillet 2018

DP 069 384 18 00846 Décision du 27 juillet 2018 à Pierre de Rosette 12 rue Dumont 69004 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 12 rue Dumont Lyon 4ème

DP 069 386 18 01022 Décision du 26 juillet 2018 à Gagneux Services Immobilier 36 rue Tronchet 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 110 rue de Sèze Lyon 6ème

DP 069 384 18 01062 Décision du 27 juillet 2018 à Neowi Développement 60 avenue Maréchal Foch 69006 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 8 rue Pailleron Lyon 4ème

DP 069 381 18 01181 Décision du 24 juillet 2018 à Sci Royale 29 5 avenue Adolphe Max 69005 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 29 rue Royale Lyon 1er

DP 069 389 18 01222 Décision du 24 juillet 2018 à Sas Alain Le Ny 3 chemin de Bois Longe 69574 Dardilly Cedex - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 33 Grande rue de Saint-Rambert Lyon 9ème

DP 069 389 18 01236 Décision du 26 juillet 2018 à Mme Jaillard Chantal La Dixmesie 69009 Lyon - Projet : Coupe et abattage d'un arbre (cèdre) - Terrain : 3 place Notre Dame Ile Barbe Lyon 9ème

DP 069 382 18 01279 Décision du 24 juillet 2018 à Régie Thiebaud 6 place Bellecour 69002 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 25-27 rue Ravat Lyon 2ème

DP 069 385 18 01288 Décision du 26 juillet 2018 à Sci Vgh 10 rue François Vernay 69005 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 10 rue François Vernay Lyon 5ème

DP 069 382 18 01308 Décision du 24 juillet 2018 à Peyrefitte Sport 3 b rue des Marronniers 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en local de service public ou d'intérêt collectif - Terrain : 3b rue des Marronniers Lyon 2ème

DP 069 385 18 01310 Décision du 26 juillet 2018 à Mme Voulliaume Delphine 1 b montée du Garillan 69005 Lyon - Projet : Modification de toiture avec changement de menuiseries - Terrain : 1b montée du Garillan Lyon 5ème

DP 069 381 18 01361 Décision du 27 juillet 2018 à Zinguerie du Rhône 270 avenue des Frères Lumière 69730 Genay - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 23 rue Pouteau Lyon 1er

DP 069 384 18 01364 Décision du 26 juillet 2018 à Petitmangin Toitures 4 impasse du Bois 69140 Rillieux la Pape - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 38 rue Hénon Lyon 4ème

DP 069 384 18 01373 Décision du 26 juillet 2018 à Batigère Rhône-Alpes Sa Hlm 31 B rue Bossuet 69415 Lyon Cedex 06 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 3 rue Duviard Lyon 4ème

DP 069 387 18 01374 Décision du 26 juillet 2018 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 32 rue Pasteur Lyon 7ème

DP 069 383 18 01404 Décision du 26 juillet 2018 à Campanile Lyon Part Dieu 31 rue Maurice Flandin 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 31 rue Maurice Flandin Lyon 3ème

DP 069 384 18 01422 Décision du 26 juillet 2018 à Mme Tissier-Chauveau Béatrice 32 avenue Paul Delorme 69580 Sathonay-Camp - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux - Terrain : 66 Grande rue de la Croix Rousse Lyon 4ème

DP 069 384 18 01428 Décision du 26 juillet 2018 à Menuiserie Munoz 1383 route du Bas Privas 69390 Charly - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 2 rue Dumont d'Urville Lyon 4ème

DP 069 389 18 01432 Décision du 27 juillet 2018 à Mme Penche Sandra 8 rue du Trève 69009 Lyon - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 8 rue du Trève Saint-Rambert Ile Barbe Lyon 9ème

DP 069 387 18 01436 Décision du 26 juillet 2018 à Caisse d'Epargne Rhône Alpes 116 cours La Fayette 69404 Lyon Cedex 03 - Projet : Réfec-

tion de devanture - Terrain : 14 rue Basse Combalot Lyon 7ème

DP 069 382 18 01439 Décision du 27 juillet 2018 à M. Boutin Paul 5 place Louis Chazette 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 12 quai Jules Courmont Lyon 2ème

DP 069 387 18 01448 Décision du 26 juillet 2018 à Sarl Tomofrance 7 rue Pierre Corneille 69006 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 49 rue Chevreul Lyon 7ème

DP 069 387 18 01458 Décision du 26 juillet 2018 à Bet Savle 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 5 rue Passet Lyon 7ème

DP 069 384 18 01470 Décision du 27 juillet 2018 à M. Rappe David 59 Grande rue de la Croix Rousse 69004 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 59 Grande rue de la Croix Rousse Lyon 4ème

DP 069 384 18 01474 Décision du 27 juillet 2018 à An Toitures Bardage 76 route de Fleurieux 69380 Chatillon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 35 rue Joséphin Souvary Lyon 4ème

DP 069 387 18 01488 Décision du 26 juillet 2018 à Ballada 4 rue Paul Vaillant Couturier 69310 Pierre-Bénite - Projet : Réfection de souche de cheminée - Terrain : 10 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème

DP 069 382 18 01505 Décision du 24 juillet 2018 à Flam 106 rue de la Montat 42100 Saint-Etienne - Projet : Modification de façade - Terrain : 22 quai Perrache Lyon 2ème

DP 069 389 18 01521 Décision du 27 juillet 2018 à O.g.e.c. du lycée Jehanne de France 6 rue de la Fraternelle 69009 Lyon - Projet : Modification de façade et de clôture - Terrain : 8 rue de la Fraternelle Lyon 9ème

DP 069 382 18 01533 Décision du 27 juillet 2018 à M. Dumas Alain 12 place Carnot 69002 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 12 place Carnot Lyon 2ème

DP 069 387 18 01541 Décision du 26 juillet 2018 à Mme Fognini Alexandra 20 rue Royet 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 126 avenue Berthelot Lyon 7ème

DP 069 382 18 01543 Décision du 27 juillet 2018 à Sarl Plm 5 rue Tupin 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 5 rue Tupin Lyon 2ème

DP 069 383 18 01594 Décision du 26 juillet 2018 à M. Thevenet Michel 53 place de l'Eglise 01390 Saint-Marcel - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 8 rue Carry Lyon 3ème

Changements d'usage délivrés pendant la période du 23 au 28 juillet 2018

US 069 383 18 00372 - Arrêté du 23 juillet 2018 à M. Rabatel Sébastien 5 rue de la Fraternité 69100 Villeurbanne - Projet : Changement d'usage d'un logement de 43 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 64 rue des Rancy Lyon 3ème

US 069 382 18 00380 - Arrêté du 23 juillet 2018 à M. Roure Jean-Sébastien 36 route d'Hermance 1222 Vesenaz (Suisse) - Projet : Changement d'usage d'un logement de 24 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 29 quai Gailleton Lyon 2ème

US 069 384 18 00385 - Arrêté du 23 juillet 2018 à M. De Bernardi Jean-Pierre 5 rue Jean Jullien 69004 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 16,95 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 5 rue d'Ivry Lyon 4ème